



Assemblée générale

Soixante-dixième session

71^e séance plénière

Judi 10 décembre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/70/355/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

Les membres se souviendront qu'à sa 42^e séance plénière, le 28 octobre 2015, l'Assemblée générale a élu six membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2016. Les membres se souviendront également que par sa décision 2015/201 B du 8 avril 2015, le Conseil économique et social a de nouveau reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée et venant à expiration le 31 décembre 2015, d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique, et de deux membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un

mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2017.

À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/70/355/Add.1. Comme il est indiqué dans ce document, par sa décision 2016/201 B du 12 novembre 2015, le Conseil économique et social a proposé à l'Assemblée générale d'élire l'Iraq au siège vacant du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat commençant à la date de l'élection et prenant fin le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer l'Iraq élu membre du Comité du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-41572(F)



Document adapté

Merci de recycler



programme et de la coordination pour un mandat prenant effet le 10 décembre 2015 et arrivant à expiration le 31 décembre 2017?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que le Conseil économique et social a de nouveau décidé de reporter la nomination de trois membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2015; un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2017; et un pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2016 et arrivant à expiration le 31 décembre 2018. L'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer sur ces sièges à pourvoir après que des candidatures auront été présentées par le Conseil économique et social.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 113 a) de l'ordre du jour.

Point 73 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/70/383)

Projets de résolution (A/70/L.25 et A/70/L.27)

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Rapports du Secrétaire général (A/70/77 et A/70/96)

Projets de résolution (A/70/L.29 et A/70/L.30)

- b) **Assistance au peuple palestinien**

Rapport du Secrétaire général (A/70/76)

Projet de résolution (A/70/L.18)

- c) **Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

Point 74 de l'ordre du jour

Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles

Le Président (*parle en anglais*) : Je saisis l'occasion du présent débat conjoint pour aborder la question de la crise humanitaire et des réfugiés. Les rapports du Secrétaire général présentés au titre du point 73 de l'ordre du jour exposent les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale face à des besoins humanitaires mondiaux d'un niveau sans précédent. Ces problèmes sont notamment liés aux déplacements forcés de plus de 60 millions de personnes dans le monde, dont la moitié sont des enfants. Ces quatre dernières années, la communauté internationale a réagi en renforçant constamment l'aide humanitaire. Les pays proches des épicentres humanitaires ont un comportement admirable à l'égard des millions de personnes qui fuient les conflits et l'instabilité, et un certain nombre d'autres pays accueillent également des réfugiés. Pourtant, l'échelle actuelle de cette crise mondiale est telle qu'à la date du 30 novembre, les plans d'intervention humanitaire des Nations Unies n'étaient financés qu'à hauteur de 49 %.

Comme le montre le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires intitulé « Global Humanitarian Overview », les besoins en termes d'aide humanitaire vont continuer d'augmenter en 2016. Il est urgent de mettre en place des mesures plus adaptées, globales et cohérentes pour lutter contre la crise humanitaire et des réfugiés. Cette question a fait l'objet d'une réunion informelle de l'Assemblée générale le 19 septembre. Des problèmes similaires ont été abordés lors d'une séance plénière tenue le 20 novembre sur le point 130 de l'ordre du jour (voir A/70/PV.59), qui a porté sur les tragédies dans le bassin méditerranéen et sur la question des demandeurs d'asile syriens.

Ces réunions ont clairement montré que si les États Membres demeurent déterminés à promouvoir une action plus globale, il faudra alors qu'ils se montrent plus dynamiques, actifs et mobilisent des ressources plus importantes. À cet égard, le Secrétaire général a présenté une feuille de route qui nous donnera les moyens de lutter contre cette crise. Elle prévoit notamment des réunions en février et mars prochains pour aborder les questions du financement et de la réinstallation, respectivement, en ce qui concerne la crise syrienne. Elle prévoit également la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai prochain, qui donnera au monde l'occasion de conclure un nouvel accord sur l'action humanitaire.

En outre, dans la feuille de route, le Secrétaire général propose d'organiser une réunion de haut niveau

sur la question des déplacements à grande échelle de réfugiés et de migrants, qui se tiendrait juste avant le débat général de septembre, et dans l'optique de laquelle il propose d'élaborer un rapport préparatoire. Ces dernières semaines, j'ai consulté les États Membres pour déterminer comment faire avancer cette proposition. À cet égard, je vais prochainement distribuer un projet de décision de procédure qui sera soumis à l'Assemblée pour examen. Les membres peuvent être assurés que tout au long de mon mandat, je resterai pleinement engagé en faveur de l'action humanitaire et attentif à la crise des réfugiés.

Avant de conclure, j'aborderai brièvement le point 74 de l'ordre du jour. Hier, nous avons célébré pour la première fois la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime. Le point 74 de l'ordre du jour porte sur une dimension importante du crime de génocide, à savoir l'aide aux survivants, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles. Alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée des droits de l'homme, nous devons nous rappeler ces personnes et les responsabilités que nous avons à leur égard. Et agissons ensemble pour les aider à se relever et à mener une vie pleine et enrichissante.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg, qui va présenter les projets de résolution A/70/L.25 et A/70/L.18.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le projet de résolution intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », publié sous la cote A/70/L.25.

En 2014, 121 travailleurs humanitaires ont été tués, 88 blessés et 120 enlevés dans l'exercice de leur mission humanitaire. Bien que ces chiffres soient quelque peu inférieurs aux chiffres record de 2013, ils sont encore intolérablement élevés. L'environnement opérationnel pour le personnel humanitaire, y compris le personnel des Nations Unies, est devenu nettement plus dangereux, comme en témoigne l'augmentation des attaques directes contre les locaux et les véhicules des Nations Unies. L'impact heureusement plus limité de ces attaques contre les Nations Unies illustre également l'importance de mesures efficaces d'atténuation des risques. De plus en plus, nous attendons des Nations Unies qu'elles restent sur place et exécutent les programmes

les plus essentiels, y compris l'assistance humanitaire vitale, et ce, même dans des environnements dangereux.

Dans la résolution de cette année, nous reconnaissons notamment les menaces directes, diverses et multiformes auxquelles le personnel humanitaire ainsi que le personnel des Nations Unies et le personnel associé font face dans un environnement général de sécurité qui se détériore, et nous saluons le courage de ce personnel, qui continue à opérer dans cet environnement, souvent à un risque personnel élevé. Le changement de paradigme du système des Nations Unies, de « quand partir » à « comment rester » est louable et pleinement reconnu dans le projet de résolution.

Nous réaffirmons également avec force que toutes les attaques délibérées contre les civils, y compris les travailleurs humanitaires ou d'autres membres du personnel des Nations Unies, et contre le personnel médical ou leurs installations, constituent des violations manifestes du droit international humanitaire, et que les auteurs de ces attaques doivent être tenus pour responsables. La résolution de cette année souligne notamment la nécessité d'enquêter rapidement et efficacement sur ces attaques et encourage les Nations Unies à mettre au point un système de suivi plus systématique avec les gouvernements des pays d'accueil. Le projet de résolution demande également de prendre dûment en compte la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui se tiendra à Istanbul en mai prochain.

Enfin et surtout, par cette résolution, nous saluons et encourageons les améliorations continues et la professionnalisation du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Nous rendons hommage au travail du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, sous la direction du Secrétaire général adjoint, M. Peter Drennan, et nous saluons l'intégration prévue de l'ensemble du personnel de sécurité du Secrétariat sous sa direction. Cette résolution rappelle le mandat robuste donné par l'Assemblée générale, ainsi que ses directives supplémentaires, pour le travail fondamental mené par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et, plus largement, par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

L'Union européenne et ses États membres sont convaincus qu'il est de notre devoir de reconnaître l'engagement des travailleurs humanitaires, du personnel des Nations Unies et du personnel associé, de soutenir leur travail et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer encore leur sûreté et leur sécurité. Le

projet de résolution que nous proposons pour adoption aujourd'hui démontre que cette préoccupation est partagée par toutes les délégations; le texte ambitieux de la résolution de cette année ayant été agréé à l'unanimité dans le cadre de consultations informelles. Je tiens à remercier chaleureusement les nombreuses délégations qui ont pris part à ces consultations pour leur coopération constructive, ainsi que les nombreuses délégations qui se sont portés coauteurs de cette résolution à nos côtés. Nous nous réjouissons de voir cette importante résolution adoptée à nouveau par consensus.

J'ai également le plaisir de présenter au nom de l'Union européenne et de ses États membres le projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien », contenu dans le document A/70/L.18. Le projet de résolution présenté aujourd'hui est la concrétisation du souhait de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble d'aider le peuple palestinien. Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je réaffirme notre volonté de fournir une assistance essentielle aux efforts palestiniens d'établissement d'un État, au renforcement de l'économie et pour répondre aux besoins humanitaires. Le projet de résolution souligne en particulier l'importance du travail accompli par l'ONU et ses organismes, notamment en matière d'assistance humanitaire à la population palestinienne.

Il invite tous les acteurs de la communauté internationale à fournir une assistance économique et sociale au peuple palestinien. En outre, le projet de résolution reconnaît également le travail effectué par d'autres acteurs et organisations humanitaires pour venir en aide à la population palestinienne et relève l'importance du libre accès humanitaire. Afin d'assurer que l'aide puisse être fournie de manière efficace, il importe que les engagements pris au Caire pour la reconstruction de Gaza se concrétisent en temps utile et que les États Membres ouvrent leurs marchés aux exportations des produits palestiniens dans les conditions les plus favorables.

Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je tiens également à exprimer ma gratitude à toutes les délégations qui se sont portées coauteurs de ce projet de résolution et je me réjouis d'avance de l'adoption du texte de la résolution par consensus, à l'instar des années précédentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.27.

M. Zaballa (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/70/L.27, intitulé « Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies. »

L'Initiative les « Casques blancs » célèbre ce mois-ci ses 21 ans d'existence au sein du système des Nations Unies, depuis l'adoption de la résolution 49/139 B en 1994 par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Cette initiative a fait œuvre de pionnier en ce qui concerne la façon de mener les interventions humanitaires. Nous nous félicitons du travail des Casques blancs, qui, au cours de la période considérée, entre 2012 et 2015, a permis de mener des interventions humanitaires dans diverses situations de crise de par le monde. Toutes les missions ont été menées en coordination avec les autorités nationales des pays touchés par des catastrophes, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires. Les Casques blancs, créés à une époque où des débats étaient menés sur la coordination de l'aide humanitaire ont, au fil des ans, participé aux débats sur la gestion intégrée des risques, la participation des communautés, l'assistance ciblée, la formation des volontaires et la vulnérabilité, entre autres sujets.

Actuellement, un nombre croissant de pays partagent des vues similaires en ce qui concerne la réception et la fourniture d'une aide humanitaire. De nos jours, la communauté internationale a largement fait siens les principes qui ont présidé à la création des Casques blancs, d'autant plus que l'accent n'est plus mis seulement sur les interventions, mais sur la réduction des risques de catastrophes et la responsabilité des États et de la communauté internationale pour réduire la vulnérabilité.

Comme le signale le projet de résolution à l'examen, les Casques blancs sont un outil de solidarité, dont l'objectif est de prévenir les catastrophes et d'intervenir en cas de catastrophes, ce qui favorise l'intégration sociale, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations vulnérables déplacées ou touchées par des conflits et la coopération en vue de l'édification de communautés plus résilientes face aux catastrophes, y compris les catastrophes causées ou exacerbées par les changements climatiques. Ils ont pour tâche en particulier de renforcer et de mobiliser les

groupes de bénévoles, de coordonner les organisations de la société civile entre elles et avec les divers échelons gouvernementaux et de respecter pleinement les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité ainsi que leurs corollaires, à savoir la coopération et la participation, l'objectif primordial étant de sauver des vies et d'alléger les souffrances des populations touchées.

Un autre élément qui caractérise l'action des Casques blancs est qu'ils encouragent la participation des communautés au diagnostic des problèmes et à la mise au point des outils de prévention et d'intervention, car nous comprenons que l'appui aux capacités locales est la meilleure façon de gérer les risques de manière intégrée et d'instaurer une véritable culture de prévention. Les Casques blancs sont à l'œuvre au sein du système des Nations Unies, et leurs efforts et la philosophie qui les anime ont porté leurs fruits dans les nombreuses missions humanitaires que les volontaires ont menées dans toutes les régions du monde, y compris dans le cadre des catastrophes les plus complexes.

Au cours de la période considérée, les Casques blancs ont également coopéré étroitement avec les principaux organismes et institutions du Système des Nations Unies, avec la plupart desquels des accords de coopération ont été signés afin de faciliter la réalisation d'activités conjointes et de contribuer financièrement à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, au Fonds central pour les interventions d'urgence, au Programme alimentaire mondial, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), aux Volontaires des Nations Unies et à l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe.

Au niveau régional, l'alliance stratégique conclue avec l'OCHA s'est traduite notamment par la promotion du débat sur les questions concernant l'aide humanitaire et sa coordination par le biais des Réunions régionales sur le renforcement des partenariats humanitaires internationaux; la coopération sur le terrain par le truchement de mécanismes spécialisés, tels que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage; et la collaboration dans le cadre du Projet de réseau d'information humanitaire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Redhum), entre autres.

En Amérique latine et dans les Caraïbes plus précisément, les Casques blancs ont joué un rôle de

premier plan dans les efforts déployés pour coordonner les enceintes internationales chargées de la coordination de l'aide humanitaire, dans le renforcement des organisations sous-régionales œuvrant à la gestion des risques liés aux catastrophes, et ont contribué à la mise en place d'outils de coordination et d'intervention. En outre, les Casques blancs ont participé aux débats et présenté des propositions dans la quasi-totalité des instances internationales et mené des activités conjointes avec des organisations telles que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations.

Pour terminer, je tiens à insister sur le fait que cette initiative est l'œuvre d'un pays en développement. Ce fait doit être apprécié dans sa double dimension, à savoir l'effort que cette initiative requiert du pays en question et la possibilité pour d'autres pays en développement de la reproduire. Dans le même ordre d'idées, à l'heure où les catastrophes sont de moins en moins naturelles mais d'une ampleur toujours plus grande, les efforts des pays en développement dans le domaine de l'aide humanitaire méritent tout particulièrement d'être appuyés, car ils réunissent des ressources techniques, professionnelles et volontaires, ainsi que des moyens financiers et d'approvisionnement, qui sont très précieux.

L'Argentine estime qu'il convient de souligner l'importance particulière que revêt le renouvellement par l'Assemblée générale de l'appui à l'initiative des Casques blancs, dans la mesure où les activités humanitaires, ainsi que la promotion des droits de l'homme sont l'une des priorités de notre engagement politique à l'échelle internationale. Nous avons bon espoir qu'en cette soixante-dixième session, les États Membres adopteront le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.29.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de présenter le projet de résolution A/70/L.29, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », le projet de résolution dit « de portée générale » relatif à l'action humanitaire. La Suède est le facilitateur de cette résolution depuis 1991, et nous sommes fiers de continuer à diriger les travaux sur cette importante question. Après avoir présenté le projet de résolution de cette année, j'aurai également

l'insigne honneur de faire une déclaration commune au nom de l'Inde et de la Suède.

L'adoption chaque année par l'Assemblée générale de la résolution de portée générale sur l'action humanitaire réaffirme le rôle moteur tout à fait singulier joué par l'ONU dans la coordination des efforts et la réponse aux besoins humanitaires croissants à travers le monde. Son adoption par consensus envoie un message important attestant de notre responsabilité collective de faire face aux besoins humanitaires. Elle réaffirme aussi la légitimité singulière de l'action humanitaire des Nations Unies. Cette année, quelques éléments nouveaux ont été introduits et plusieurs autres ont été renforcés, faisant du projet de résolution une plateforme politique encore plus solide pour l'action et l'aide humanitaires mondiales. Je voudrais en évoquer trois.

Premièrement, nous avons affermi notre position en ce qui concerne le financement de l'action humanitaire dans l'ensemble du texte. Aujourd'hui, les besoins humanitaires sont plus importants que jamais, et même si, grâce à la grande générosité de nombreux pays représentés ici aujourd'hui, les ressources disponibles pour l'aide humanitaire augmentent, l'écart avec ce qui est requis ne cesse de se creuser. Nous devons faire plus et nous devons le faire mieux. C'est la raison pour laquelle le prochain rapport du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire mis en place par le Secrétaire général est si important.

Deuxièmement, nous avons insisté plus avant sur le rôle des femmes dans l'action humanitaire en ajoutant dans le texte de nouveaux éléments sur la nécessité d'inclure les femmes dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux et d'intensifier les efforts en vue de prévenir les actes de violence sexuelle et sexiste dans les situations d'urgence humanitaire, d'y répondre et d'en poursuivre les auteurs.

Troisièmement, le texte contient désormais un nouveau paragraphe distinct qui traite spécifiquement de la nécessité de renforcer les services d'appui en faveur des enfants dans les situations de crise humanitaire. Les enfants sont parmi les groupes les plus vulnérables dans les situations d'urgence humanitaire et nous devons tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer leur protection.

En outre, le projet de résolution présenté cette année contient un nouveau libellé plus ferme sur d'autres questions importantes, telles que la nécessité d'une plus grande protection des réfugiés et des personnes

déplacées, les responsabilités en ce qui concerne les besoins des populations touchées, la réduction des risques de catastrophe et l'intervention humanitaire dans le contexte des crises sanitaires mondiales, telles que la récente crise Ebola.

Lorsqu'on envisage tous ces éléments nouveaux et renforcés dans leur ensemble, on s'aperçoit que, collectivement, nous avons fait de grands pas en avant dans notre engagement. Nous avons également progressé en ce qui concerne la manière de procéder, et il m'est agréable de signaler que, cette année, nous sommes parvenus à un consensus dans cette salle et avons abouti à un texte final qui recueille l'agrément de toutes les parties. Enfin, il me plaît de constater que le nombre de coauteurs a sensiblement augmenté par rapport aux années précédentes, avec un fort appui interrégional aux questions et objectifs importants présentés dans ce projet de résolution de portée générale. C'est un signe évident que l'action humanitaire des Nations Unies recueille un large soutien, et je saisis cette occasion pour remercier et féliciter chaleureusement les délégations de leur contribution active et constructive au projet de résolution de cette année et de leur soutien par le biais de leur parrainage. Nous nous réjouissons à la perspective de son adoption formelle tout à l'heure par consensus.

Cette large participation est également un signe encourageant en amont du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir pris cette importante initiative, ainsi que la Turquie d'avoir accepté d'accueillir le Sommet à Istanbul en mai de l'année prochaine. Nous devons maintenant travailler ensemble à son succès. La Suède ne manquera pas de jouer son rôle dans le cadre du processus, et j'attends avec intérêt de travailler avec toutes les délégations durant la période menant au Sommet et au-delà.

J'ai maintenant le grand honneur de faire une déclaration commune au nom de l'Inde et de la Suède au titre du point de l'ordre du jour sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies.

Le partenariat entre la Suède et l'Inde et notre déclaration conjointe faite ici aujourd'hui reflètent notre conviction commune que le système international d'intervention humanitaire doit être renforcé, ainsi que notre volonté partagée d'œuvrer de concert à la réalisation de cet objectif à tous les niveaux, en tant que partenaires bilatéraux mais aussi en tant que

défenseurs de cette question à l'échelle mondiale. Nous observons tous les mêmes réalités, nous lisons tous les mêmes rapports, et nous voyons tous les mêmes images bouleversantes de femmes, d'hommes et d'enfants touchés par des conflits, des crises et des catastrophes naturelles et qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Nos semblables ont besoin de notre aide.

Les besoins humanitaires dans le monde n'ont jamais été aussi grands qu'aujourd'hui : 120 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et 60 millions de personnes ont été déplacées contre leur gré. Ces deux chiffres augmentent de mois en mois, de jour en jour et d'heure en heure. Quand les besoins sont sans précédent, il faut une réponse sans précédent. Ce qu'il faut n'est rien de moins qu'un nouveau partenariat mondial pour l'action humanitaire qui réunisse l'ensemble de la communauté internationale. La déclaration conjointe de l'Inde et de la Suède faite ici aujourd'hui montre de quelle façon les partenariats dans le domaine de l'aide humanitaire peuvent et doivent dépasser les frontières géographiques et culturelles. Nous invitons l'Assemblée à mettre en place des partenariats semblables et à nous rejoindre dans cet effort.

Nous, l'Inde et la Suède, réaffirmons que les principes humanitaires et le droit international humanitaire constituent le fondement de l'aide humanitaire. L'appel à un effort collectif de la part de la communauté internationale et de l'ONU pour faire face aux crises humanitaires constitue l'essence de la résolution 46/182. Nous sommes déterminés à veiller au respect et à l'observance des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Nous insistons également sur le fait que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées dans le cadre de l'action humanitaire, conformément à la Charte des Nations Unies. C'est toujours à l'État concerné qu'il revient au premier chef de fournir protection et aide humanitaire en période de crise.

Les populations touchées doivent être au cœur de toute action humanitaire. Nous encourageons la communauté internationale et l'ONU à être sans cesse plus comptables de leur action auprès des populations touchées, avec lesquelles elles doivent travailler étroitement afin que cette action ne laisse personne de côté et emporte l'adhésion des populations locales. Nous encourageons également une coopération plus étroite entre les organismes de développement et les

organismes humanitaires des Nations Unies. Afin d'atteindre les nouveaux objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1, annexe), les acteurs du développement doivent intervenir plus tôt et avec une plus grande fermeté en cas de crise humanitaire et dans les États fragiles. Les organismes humanitaires doivent faire mieux pour impliquer les acteurs du développement et les acteurs nationaux dans la planification et l'analyse.

Pour ne laisser personne de côté en cas de crise humanitaire, il faudra à la fois l'aide à court terme des humanitaires et la gestion à long terme des acteurs du développement, des gouvernements hôtes et d'autres parties prenantes locales. Il doit s'agir d'un partenariat à tous les niveaux, et nous devons le faire tous ensemble. Nous condamnons avec force les attaques visant le personnel humanitaire ou le personnel des missions de maintien de la paix. Ces attaques ne visent pas seulement les Nations Unies, elles sont dirigées contre l'humanité. Nous réaffirmons qu'il faut mettre fin à l'impunité pour de tels actes.

Nous saluons également le fait que le projet de résolution A/70/L.25, concernant la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, qui, nous l'espérons, sera adopté aujourd'hui, loue de manière explicite le courage et le dévouement de ceux qui participent à des opérations de paix, notamment à des opérations de maintien de la paix. Ils défendent la liberté et la paix, et ils méritent notre gratitude, notre respect et notre appui.

Nous avons une responsabilité collective, en tant qu'êtres humains, de lutter contre la souffrance humaine partout où elle se trouve. Recevoir une aide humanitaire est un droit et la fournir est un devoir, mais l'Inde et la Suède considèrent que l'aide humanitaire n'est pas seulement l'obligation morale d'apaiser les souffrances humaines, c'est aussi un élément essentiel au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Au moment où le monde connaît un nombre sans précédent de personnes déplacées contre leur gré, l'augmentation des flux migratoires, la montée de l'extrémisme et la déstabilisation politique, nous devons nous demander quel est le coût de l'action humanitaire mais aussi quel serait celui de l'inaction. Nous sommes tous tenus de réagir, peu importe l'endroit où les crises éclatent. Cela ne signifie pas que tous les États Membres doivent apporter la même contribution au système d'intervention humanitaire, mais nous

pouvons tous y contribuer d'une façon ou d'une autre, que ce soit par une intervention rapide et ciblée après une catastrophe, par une contribution régulière aux ressources de base allouées aux acteurs humanitaires travaillant sur le terrain, ou par un appui politique à l'accès humanitaire. Toutes les contributions comptent et, prises ensemble, elles contribuent à l'édification d'un monde meilleur, plus sûr et plus juste.

L'Inde a réagi rapidement après le séisme destructeur qui a frappé le Népal voisin le 25 avril en lançant l'opération Maitri, qui signifie « amitié ». En envoyant des équipes d'intervention nationales et en affrétant spécialement des avions transportant du matériel de sauvetage et de secours, l'intervention rapide de l'Inde a contribué à sauver des vies et à aider les personnes touchées à reconstruire leur maison. La Suède ne fournit pas seulement des contributions importantes et ciblées pour la plupart des crises humanitaires mondiales, elle est aussi l'un des plus grands bailleurs de fonds des organismes des Nations Unies spécialisés dans l'aide humanitaire. Les ressources de base permettent d'assurer la force, l'indépendance et l'efficacité des acteurs humanitaires qui sont alors en mesure de réagir rapidement en cas de crise humanitaire, où qu'elle éclate.

Ces mesures nous les prenons de manière individuelle, en tant que partenaires bilatéraux, voisins, alliés et amis. La Suède et l'Inde appuient toutes deux fermement le Fonds central pour les interventions d'urgence. Cette année, l'anniversaire du Fonds, qui sera célébré ici à New York la semaine prochaine, marquera 10 ans de fourniture d'une aide indispensable à la survie de millions de personnes parmi les plus vulnérables dans le monde. Ensemble, nous encourageons tous les États Membres qui en ont les moyens à contribuer au Fonds central pour les interventions d'urgence et à appuyer ainsi l'action humanitaire. La Suède et l'Inde sont également partenaires du Dialogue sur le thème du partenariat humanitaire, que nous coprésidons avec le Brésil et dans le cadre duquel 24 États Membres se réunissent de manière informelle pour examiner des questions humanitaires clefs. Nous pensons que ce dialogue illustre bien le type de partenariats, vastes et sans exclusive, nécessaires pour faire face aux problèmes humanitaires d'aujourd'hui.

Enfin, nous appelons tous les États Membres à mettre en place des partenariats similaires et à faire ce qu'ils peuvent aux niveaux politique et financier pour répondre aux besoins et aux problèmes mondiaux

actuels sans précédent par une solidarité et une action humanitaire sans précédent elles aussi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.30.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/70/L.30, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Je voudrais adresser les remerciements du Groupe des 77 et de la Chine à M. Omar Rabi, de la Mission permanente du Maroc, qui a mené avec succès les négociations sur le projet de résolution.

Le texte du projet de résolution A/70/L.30 est le résultat du consensus dégagé après trois semaines de négociations intenses et cinq séances de consultations. Le Groupe a fait un effort concerté pour tenir compte du consensus des autres groupes et États Membres. En présentant ce projet de résolution, le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme l'importance de la coopération internationale pour aider les États qui sont confrontés à des catastrophes naturelles à tous les stades, en particulier ceux de la préparation, des opérations de secours et du relèvement rapide. Dans le même temps, il reconnaît également que c'est à l'État sinistré qu'il incombe au premier chef de lancer, d'organiser, de coordonner et d'exécuter les activités d'aide humanitaire sur son territoire.

L'importance des principes humanitaires énoncés dans la résolution 46/182 est également soulignée dans le projet de résolution. Le texte du projet de résolution de cette année contient également de nouveaux éléments, basés sur les recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général, la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, organisée à Sendai, au Japon, du 14 au 18 mars.

Enfin, je tiens à dire que le Groupe des 77 et de la Chine est reconnaissant de l'esprit de coopération et de collaboration dont ont fait preuve tous nos partenaires dans le cadre des consultations, ce qui nous a permis de parvenir à un accord sur les questions importantes abordées dans le projet de résolution. Le Groupe remercie également tous les États Membres qui se sont

portés coauteurs de cet important projet de résolution et attend avec impatience qu'il soit une nouvelle fois adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (Union européenne) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; ainsi que le Liechtenstein, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Nous vivons dans un monde où les crises sont devenues la norme; un monde où 60 millions de personnes sont déplacées de force, souvent pendant des années; où 125 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire; un monde où les parties aux conflits manquent de manière flagrante à leurs obligations, au titre du droit international humanitaire, de protéger les civils, de permettre l'accès de l'aide humanitaire aux populations nécessiteuses et de protéger et respecter les travailleurs humanitaires et médicaux au lieu de les prendre délibérément pour cible. Nous vivons dans un monde où les conflits font rage pendant des années, chacun avec un nombre grandissant de victimes et d'horreurs en tous genres, sans que la communauté internationale parvienne à y mettre fin; un monde où les catastrophes naturelles continuent de causer des pertes humaines ou matérielles évitables; un monde où les moyens actuellement à notre disposition, qu'ils soient financiers ou institutionnels, ne suffisent clairement pas pour faire face aux besoins, ceci en dépit du fait que le financement humanitaire a atteint des niveaux record, presque 10 milliards de dollars cette année.

Le système humanitaire a fait d'énormes progrès depuis sa création, grâce aux efforts considérables déployés ces dernières années pour améliorer le leadership humanitaire, la coordination et la redevabilité. Les réponses au niveau du système humanitaire multilatéral sont complétées de manière cruciale par les réponses sans cesse améliorées aux niveaux local, national et régional. Cependant, il subsiste une inadéquation criante entre les besoins, estimés en 2015 à 20 milliards de dollars, et le financement disponible, mais aussi la capacité globale de réponse de notre système. Alors que nous préparons le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à Istanbul l'année prochaine,

nous ne pouvons plus nous satisfaire d'une approche comme à l'accoutumée.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous ne pouvons continuer comme si de rien n'était à l'approche du Sommet d'Istanbul. L'Union européenne et ses États membres sont déterminés à contribuer à la réussite du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Aujourd'hui à Bruxelles, le Conseil de l'Union européenne – autrement dit les 28 membres – a adopté des conclusions concernant le Sommet. Nous estimons que le Sommet nous offrira une possibilité historique de bâtir un partenariat mondial au sein comme en dehors du système humanitaire existant. Le Sommet doit permettre, sur la base des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire et d'offrir un avenir viable aux millions de personnes touchées par des conflits et des catastrophes. Selon nous, le Sommet doit aboutir à des résultats concrets, et tous les acteurs doivent prendre des engagements spécifiques dans un certain nombre de domaines clefs.

Premièrement, il faut garantir le respect du droit international humanitaire, notamment en préservant l'accès humanitaire et en luttant contre l'impunité des auteurs de violations. Ce doit être la priorité internationale absolue. La trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se réunit cette semaine à Genève, se tient à un moment particulièrement opportun pour confirmer l'attachement le plus large possible à ces principes.

Deuxièmement, le Sommet doit aboutir à une réforme véritable, qui renforce l'efficacité de l'aide et sa redevabilité envers les populations auxquelles elle est destinée, et prenne en compte les capacités locales et les instruments innovants. Nous devons œuvrer de concert pour veiller à ce que le programme d'action pour la protection humanitaire bénéficie concrètement aux populations les plus vulnérables et qui en ont le plus besoin. L'aide doit systématiquement prendre en compte les besoins et les capacités spécifiques des femmes, des filles, des hommes et des garçons, et il importe d'offrir aux femmes et aux filles les mêmes possibilités de jouer un rôle directeur dans l'action humanitaire. Les besoins et les capacités des personnes handicapées doivent être systématiquement pris en compte dans le cadre de l'action humanitaire. La cohérence entre les programmes humanitaires et de développement et le financement doit être réelle, et le renforcement de la résilience doit être un objectif clef, également sur la base du Programme de

développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1, annexe) et des engagements de Sendai.

Troisièmement, il importe également de renforcer l'efficacité de l'aide humanitaire et du système en général sur la base des améliorations apportées par tous les acteurs, notamment les donateurs et les opérateurs. Les dirigeants des organismes humanitaires, par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, doivent entreprendre une réforme encore plus ambitieuse de cet organe et du secteur que celles menées au cours de la décennie passée. Il faut trouver des moyens de fournir une aide et une protection fondées sur les besoins et les vulnérabilités, plutôt que sur le statut, le secteur ou des considérations démographiques. Le système doit être renforcé, notamment en évaluant les besoins communs, en établissant un ordre de priorité des plans d'intervention humanitaire au sein de tous les organismes et secteurs, en renforçant la coordination avec les acteurs du développement ainsi que la coordination et la direction de l'action sur le terrain. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général et les recommandations du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire.

L'Union européenne et ses États membres restent collectivement le premier donateur mondial dans le domaine humanitaire. La solidarité de nos citoyens avec ceux qui sont dans le besoin résiste aux difficultés économiques dans une grande partie de l'Europe. Elle est de nouveau mise à l'épreuve aujourd'hui par la crise des migrants et des réfugiés. Nous demeurons déterminés à protéger ceux qui fuient les persécutions chez eux. Nous avons renforcé les ressources en matière d'aide humanitaire et de protection civile pour répondre aux besoins croissants des réfugiés. Nous prévoyons également de maintenir et de renforcer l'aide humanitaire aux populations touchées dans les pays tiers, sur la base de leurs besoins et de leurs vulnérabilités. L'objectif de l'aide humanitaire est de sauver des vies et d'atténuer la souffrance, où que ce soit. Nous continuerons de jouer notre rôle selon nos principes, et nous comptons sur les autres pour continuer ou commencer à faire de même.

Enfin et surtout, nous ne devons pas oublier que l'aide humanitaire ne pourra jamais apporter de solution à une crise. Nous exhortons la communauté internationale à rechercher des solutions politiques pour mettre un terme aux conflits en cours, car c'est le seul moyen de mettre fin à la souffrance humaine qui y est associée.

Enfin, les problèmes auxquels est actuellement confrontée la communauté humanitaire sont énormes.

En tant qu'Assemblée générale, nous devons contribuer à ses travaux par l'entremise des projets de résolution que nous allons adopter aujourd'hui à l'unanimité : en renforçant le cadre adopté pour l'action humanitaire grâce au projet de résolution A/70/L.29 faisant suite à la résolution 46/182, qui a été présenté par la Suède, l'un de nos États membres; en rappelant fermement la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies grâce aux projets de résolution A/70/L.25 et A/70/L.18, qui ont été présentés par le Luxembourg au nom des 28 États membres de l'Union européenne; et en améliorant les mesures visant à remédier aux conséquences des catastrophes naturelles grâce au projet de résolution A/70/L.30, qui a été présenté au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ces projets de résolution à caractère humanitaire, qui seront adoptés par l'Assemblée générale aujourd'hui, ainsi que d'autres, sont et doivent demeurer consensuels en tant que témoignage de notre humanité partagée.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes. Le Groupe tient à remercier le Secrétaire général de ses efforts et de ses rapports intitulés « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (A/70/77), « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies » (A/70/383), « Fonds central pour les interventions d'urgence » (A/70/96) et « Assistance au peuple palestinien » (A/70/76).

Nous sommes actuellement confrontés à d'énormes défis dans le cadre des efforts que nous déployons pour répondre à des besoins humanitaires croissants, compte tenu notamment de l'intensification des tensions, de la multiplication des conflits armés et du nombre croissant de réfugiés, sans parler de la multiplication de catastrophes naturelles aux dimensions humanitaires et environnementales. Face à ces défis, nous avons besoin de ressources supplémentaires et nous devons améliorer nos stratégies, nos méthodes et la coordination de nos efforts et renforcer le système international pour qu'il soit plus efficace et mieux coordonné.

Le Groupe des États arabes attache une grande importance aux interventions d'urgence et à la fourniture de l'aide humanitaire aux personnes touchées. Il a participé aux efforts déployés à l'intérieur et en dehors

de la région, directement et par l'intermédiaire des organes de l'ONU. Les membres du Groupe mènent des interventions en cas de catastrophes naturelles sur la base de leur système de valeurs, du droit international humanitaire et du respect des droits de l'homme. La Ligue des États arabes coordonne les efforts humanitaires dans la région et apporte son appui et participe aux efforts déployés dans ce domaine par différents acteurs aux niveaux national et régional. Compte tenu du nombre croissant de crises humanitaires dans la région, et pour aider le Groupe des États arabes à mieux y faire face, nous sommes en train d'élaborer un mécanisme spécial pour la coordination de l'aide humanitaire. Nous tenons à souligner que tous les efforts humanitaires aux niveaux national et régional doivent se baser sur les principes du droit international humanitaire et le respect des droits de l'homme, en particulier les principes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale.

Les membres du Groupe des États arabes ont participé activement aux consultations préparatoires du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à Istanbul en mai 2016. Nous attendons avec intérêt les résultats de ce Sommet, car ils revêtiront une importance cruciale pour le Groupe des États arabes et la communauté internationale. Nous demandons au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour que tous les pays puissent participer aux consultations préparatoires, en tenant dûment compte de la nécessité de préserver leur caractère intergouvernemental.

Le peuple palestinien est confronté à une situation économique et humanitaire difficile en raison des pratiques d'Israël, Puissance occupante, qui viole les droits de l'homme et les droits civils des Palestiniens et des Arabes dans les territoires arabes occupés, asphyxie l'économie palestinienne et poursuit le blocus injuste et inhumain imposé à la bande de Gaza. Nous saluons les efforts consentis par les Nations Unies pour fournir une assistance au peuple palestinien. Étant donné les défis et les besoins croissants auxquels le peuple palestinien fait face, nous devons œuvrer de concert pour régler ces problèmes, y compris en mettant fin à l'occupation. La communauté internationale doit s'acquitter de ses obligations en mettant fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés, qui dure depuis 1967, et en aidant le peuple palestinien à créer un État palestinien, avec Jérusalem pour capitale. En outre, la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour donner au peuple palestinien le moyen d'exercer un contrôle sur ses ressources et accroître son aide au peuple palestinien dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, afin qu'il

puisse atteindre ses objectifs, renforcer ses capacités et se dissocier de l'économie israélienne.

M. Cardi (Italie), Vice-Président, assume la présidence.

Les pays arabes continuent de fournir une assistance humanitaire au peuple palestinien et ont relevé le niveau de leur contribution au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en réponse aux appels lancés par l'UNRWA pour l'aider à combler son énorme déficit budgétaire. Nous nous sommes également acquittés dans une large mesure des engagements que nous avons pris dans le cadre de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza ». Nous voudrions féliciter les organismes humanitaires des Nations Unies pour leur travail remarquable visant à soulager les souffrances des Palestiniens. Le Groupe des États arabes est prêt à coopérer avec les entités des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en vue de la réalisation des objectifs poursuivis par la communauté internationale pour faire face aux catastrophes humanitaires et naturelles, ainsi qu'aux crises et aux conflits.

M. Morejón Pazmiño (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

La CELAC réaffirme la validité de la Déclaration de Guatemala, adoptée à l'occasion de la septième Réunion régionale sur les mécanismes internationaux en faveur de l'aide humanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui réitère notre plein respect des principes et des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que la reconnaissance de la pleine validité des principes directeurs régissant la fourniture de l'aide internationale, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182. Et c'est sur la base de notre conviction que nous réaffirmons que c'est aux États concernés qu'il incombe d'assurer la protection de leurs populations, la coordination de l'aide humanitaire et l'efficacité des interventions, y compris en matière de coopération internationale. C'est pourquoi nous sommes vivement préoccupés par le fait que dans de nombreux cas, l'on continue de porter atteinte aux principes et aux normes du droit international, notamment le droit international humanitaire. Les efforts menés dans le cadre de l'action humanitaire internationale doivent respecter la souveraineté

nationale, le cadre juridique, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États.

Pour cette raison, la CELAC invite également les acteurs humanitaires à mener leur action dans le cadre de leurs mandats respectifs, conformément aux lignes directrices établies par les gouvernements, pour que les mesures adoptées permettent de répondre aux besoins les plus urgents grâce à la fourniture en temps voulu de ressources prévisibles et suffisantes; pour contribuer au renforcement des capacités nécessaires afin de mener les interventions humanitaires; et pour renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité de la part des communautés quant à l'efficacité de l'aide fournie. En outre, nous exhortons les gouvernements et les autres acteurs humanitaires, conformément à leurs mandats, à faire les efforts nécessaires pour renforcer les capacités locales, nationales, sous-régionales et régionales afin de mieux comprendre les principales vulnérabilités et leurs causes, de gérer et de réduire les risques de catastrophes et de permettre aux communautés d'être plus résilientes.

Il est important d'encourager et de renforcer la coopération internationale sous toutes ses formes, notamment celles qui favorisent le transfert de ressources, de technologies et de connaissances, ce qui peut contribuer à améliorer les capacités nationales et sous-régionales à s'attaquer aux causes et aux conditions des urgences humanitaires.

En outre, nous reconnaissons le rôle de l'ONU dans la coordination de l'aide humanitaire internationale et la contribution fondamentale des organisations et mécanismes sous-régionaux, régionaux et internationaux. C'est pourquoi nous engageons le système des Nations Unies à harmoniser ses systèmes de responsabilité et de transparence et à promouvoir la participation des pays en développement à sa gestion et à la supervision de ses organismes. Par ailleurs, il est nécessaire que les États Membres et les organisations humanitaires compétentes travaillent en étroite collaboration avec les institutions nationales, y compris les gouvernements locaux et le secteur privé, afin d'examiner les moyens les plus efficaces de se préparer à l'augmentation des situations d'urgence dans les zones urbaines. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui se tiendra à Quito du 17 au 20 octobre 2016. Il importe également de garder à l'esprit la nécessité d'examiner, dans le cadre de la nouvelle politique urbaine, les politiques permettant

d'accroître l'efficacité des interventions d'urgence dans les zones urbaines.

Pour la CELAC, le Sommet mondial sur l'action humanitaire est l'occasion de repenser, sous le leadership des États, une architecture internationale humanitaire multiforme et complexe qui revête un caractère véritablement universel et place l'être humain en son centre. C'est pourquoi nous sommes d'accord pour dire qu'il est important que toutes les actions humanitaires, ainsi que la protection et la promotion de tous les droits de l'homme garantissent l'égalité et l'inclusion des groupes considérés comme vulnérables en raison de leur âge, leur origine ethnique ou leur handicap.

Nous lançons un appel aux États et aux autres acteurs, conformément à leurs mandats respectifs, pour qu'ils renforcent l'efficacité de l'aide humanitaire, en tenant compte des points de vue, de la participation et des besoins des populations et des communautés touchées, afin de garantir qu'elles seront prêtes à répondre, dès le départ, aux situations d'urgence et aux catastrophes. À cet égard, nous invitons également les États et les autres acteurs à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et des mesures d'autonomisation des femmes dans toutes les phases de l'action humanitaire.

Enfin, il est essentiel de s'attaquer et de remédier aux causes sous-jacentes des risques de catastrophes et de conflits afin de garantir l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire qui, à moyen et à long terme, dépendra dans une large mesure de ce que nous, les États, faisons pour protéger nos populations et de la façon dont nous assumons la responsabilité qui nous incombe de coordonner l'assistance humanitaire sur nos territoires, y compris la coopération internationale.

En conséquence, nous devons également continuer à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de mettre en œuvre des mesures concrètes à tous les niveaux en vue d'éliminer la faim. C'est pourquoi nous nous félicitons du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la faim 2025, qui, en partant des expériences et des capacités existant dans la région, met en place un programme de réserves et de livraisons d'aliments en cas de catastrophes socio-naturelles prévoyant la protection des petits producteurs et mettant l'accent sur la vulnérabilité spéciale des petits États insulaires.

Qu'il me soit permis de réaffirmer l'engagement des États membres de la CELAC et notre appui constructif

à la poursuite des discussions sur ces questions. L'Assemblée peut compter sur notre participation active et notre collaboration constructive.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'État observateur de Palestine.

M^{me} Abdelhady-Nasser (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la déclaration de la délégation de l'État de Palestine sur l'important point de l'ordre du jour relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale, en particulier en ce qui concerne l'assistance au peuple palestinien.

Aujourd'hui, j'exprime à nouveau notre gratitude au Secrétaire général et à son équipe pour le rapport sur l'assistance au peuple palestinien (A/70/76), qui évalue l'assistance humanitaire et l'aide au développement reçues par le peuple et le Gouvernement palestiniens, ainsi que leurs effets réels au cours de l'année écoulée. Cette année a été une nouvelle fois marquée par la détérioration de la situation sur tous les fronts – humanitaire et socioéconomique, politique et sécuritaire – dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, aggravant encore les épreuves endurées par la population civile palestinienne vivant sous l'occupation israélienne, augmentant les besoins et rendant l'aide humanitaire internationale d'autant plus indispensable.

Nous réaffirmons notre profonde reconnaissance à l'ensemble des organismes et programmes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, ONU-Femmes, ONU-Habitat, le Service de la lutte antimines de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organisations humanitaires qui continuent de fournir une assistance vitale au peuple palestinien. Cette assistance contribue à atténuer les graves difficultés auxquelles est confronté notre peuple après près d'un demi-siècle d'occupation étrangère, une situation jugée depuis longtemps aussi insoutenable qu'injuste et qui exige non seulement une aide humanitaire urgente, mais des voies de recours juridiques et politiques tout aussi urgentes qui

permettront d'instaurer la justice et la paix essentielles à la coexistence et à la prospérité des peuples palestinien et israélien dans la sécurité, le respect mutuel et la dignité.

En attendant qu'une telle solution juste, durable et pacifique voie le jour, l'assistance demeure critique et, comme en atteste le système des Nations Unies, a un effet réel dans la vie des enfants, des femmes et des hommes palestiniens. En effet, en dépit des obstacles considérables dressés par l'occupation et la situation critique des réfugiés palestiniens dans une région en proie au désordre, l'appui que la communauté internationale apporte au peuple palestinien allège les souffrances, crée des possibilités et promeut l'espoir. Cela inclut, par exemple, le demi-million d'enfants scolarisés dans les écoles de l'UNRWA en Jordanie, au Liban, en Syrie et en Palestine; les femmes bénéficiant de soins de santé maternelle; les agriculteurs et les éleveurs qui reçoivent des subventions agricoles; les familles qui reçoivent une aide alimentaire; les jeunes qui bénéficient d'une formation professionnelle; les enfants qui reçoivent un soutien psychosocial; les personnes déplacées qui reçoivent des abris temporaires; les hommes et les femmes qui trouvent un travail décent par le biais de programmes de création d'emplois; les familles qui bénéficient d'un appui pour reconstruire les habitations détruites pendant la guerre ou démolies à titre punitif; les personnes très pauvres qui bénéficient d'un filet de protection sociale; les blessés qui se voient offrir des soins médicaux susceptibles de sauver des vies et des services de réadaptation; les communautés sauvées du fléau que sont les engins non explosés; et d'autres formes d'assistance, y compris, bien sûr, pour le développement, la réforme et le renforcement des institutions de notre État et les initiatives de renforcement des capacités nationales au moment où nous nous préparons à un avenir libéré de l'occupation et placé sous le signe de l'indépendance et de l'autonomie palestiniennes.

Une telle assistance apporte une aide à notre peuple en attendant la mise en place des conditions politiques qui permettront de garantir la réalisation de ses droits inaliénables et de ses aspirations nationales légitimes. Nous reconnaissons que l'assistance fait partie intégrante de la responsabilité permanente qu'assume l'ONU en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit équitablement réglée sous tous ses aspects, dans le respect du droit international. Une fois encore, nous insistons sur le fait qu'une solution juste et globale est l'objectif ultime et que l'aide humanitaire ne saurait se substituer à la réalisation de cet objectif. Une action

politique sérieuse et immédiate est nécessaire pour sauvegarder la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Les paroles et les intentions ne suffisent pas à elles seules à en faire une réalité.

Alors que nous continuons d'exhorter la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à mobiliser la volonté politique nécessaire pour corriger cette injustice, mettre fin à l'occupation israélienne et régler pacifiquement le conflit, nous sommes conscients de l'importance de cette aide dans l'intervalle. Nous remercions de nouveau sincèrement tous les États, les organisations intergouvernementales, la société civile et les partenaires du monde entier qui appuient de manière si généreuse ces organismes et programmes des Nations Unies. Nous sommes également sensibles à l'assistance bilatérale que de nombreux acteurs apportent au peuple et au Gouvernement palestiniens. Nous saluons tous les donateurs, petits et grands, anciens et nouveaux, régionaux et internationaux, et leur exprimons notre plus profonde gratitude pour leur appui.

Nous mesurons également l'importance du consensus de l'Assemblée générale sur le projet de résolution (A/70/L.18) relatif à l'assistance au peuple palestinien, présenté et parrainé chaque année par les États membres de l'Union européenne et d'autres États Membres, et nous réaffirmons notre reconnaissance à cet égard. Cet appui garantit la continuité de l'assistance qui a permis au peuple palestinien, y compris plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens, de survivre durant les décennies de conflit et de crise. Elle a contribué à renforcer la résilience et à promouvoir autant que possible le bien-être et le développement humain du peuple palestinien, y compris les plus vulnérables dans notre société, dont des enfants, des femmes et des personnes handicapées, compte tenu des lourdes contraintes de l'occupation israélienne et de l'exil dans la région imposés depuis près de sept décennies.

Le rapport du Secrétaire général (A/70/76) donne un bref aperçu de la situation humanitaire du peuple palestinien alors qu'Israël, Puissance occupante, s'entête à violer systématiquement le droit international, y compris la quatrième Convention de Genève. La situation sur le terrain s'est encore détériorée, et les besoins humanitaires ont déclenché un cycle vicieux, ce

que confirment de nombreux autres rapports pertinents de l'ONU.

L'occupation israélienne, dans toutes ses manifestations, constitue en soi une situation illégale, empiète sur toutes les sphères de la vie publique et privée en Palestine et nuit au développement – de fait, elle entraîne le « dé-développement » de la société palestinienne. Qu'il s'agisse du blocus imposé depuis huit ans à la bande de Gaza; des destructions sans précédent causées par la guerre menée par Israël à Gaza en 2014 et les précédentes guerres; des raids militaires israéliens quotidiens et de l'escalade de la violence, en particulier en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est; de la colonisation de la Palestine occupée par l'implantation de colonies de peuplement et le mur; de la destruction d'habitations, de biens et d'infrastructures palestiniens; de la confiscation de terres; de l'exploitation des ressources naturelles; de l'arrestation et de la détention de milliers de civils palestiniens; ou des nombreuses autres violations des droits de l'homme et des mesures représentant une sanction collective – les effets négatifs sont considérables, avec des conséquences à court et à long terme pour la population, la continuité territoriale et la viabilité de notre État et les perspectives de paix et de stabilité.

Comme il est indiqué dans le rapport, le chômage demeure extrêmement important, 43 % des Palestiniens étant sans emploi à Gaza, où 60 % des jeunes sont au chômage, ce qui est choquant. La Banque mondiale a établi que c'est le taux de chômage le plus élevé au monde et indiqué que l'économie de Gaza était « au bord de l'effondrement ». Suite à l'agression militaire israélienne de juillet-août 2014, plus de 100 000 civils palestiniens sont toujours déplacés et vivent dans des abris provisoires ou dans les ruines de leur maison, et subissent chaque jour de longues coupures d'électricité et des problèmes très graves d'approvisionnement en eau et d'assainissement, plus de 90 % de l'eau étant impropre à la consommation. Toute une population reste traumatisée. Malgré les engagements pris à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », la reconstruction à Gaza demeure terriblement lente, entravée par le blocus et les restrictions toujours imposées à l'acheminement des matériaux de construction, en dépit du Mécanisme temporaire de reconstruction de Gaza facilité par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. La reconstruction a également été retardée du fait de promesses de contributions non tenues de

certains donateurs. En conséquence, des milliers de familles palestiniennes à Gaza doivent faire face à un nouvel hiver terrible dans des conditions humanitaires désastreuses et un désespoir accru.

De même, alors que l'agression et la violence des forces d'occupation israéliennes et des colons israéliens s'intensifient à l'égard des civils palestiniens et qu'un régime imposant de lourdes restrictions à la circulation continue d'être imposé, la situation humanitaire en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, demeure extrêmement grave. Le taux de chômage y dépasse les 17 %. La fragmentation du territoire perturbe considérablement la vie socioéconomique, un nombre croissant de moyens d'existence étant perdus, l'accès à l'éducation et à des services sociaux étant refusé et les perspectives économiques étant inexistantes. Les centaines de familles palestiniennes déplacées contre leur gré durant l'année écoulée, en particulier dans ce que l'on appelle la zone C et à Jérusalem-Est, doivent faire face au début de l'hiver sans logement et dépossédées de leurs biens, ce qui ne fait qu'accroître la frustration et le désespoir.

Compte tenu de cette réalité, on ne soulignera jamais assez la nécessité et l'urgence de l'assistance fournie par l'ONU et par son intermédiaire au peuple palestinien. Comme il est indiqué dans le rapport, l'aide fournie sous les auspices du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Coordonnateur résident et du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé, en coopération avec les nombreux donateurs et organismes des Nations Unies, y compris le Comité spécial de liaison pour les territoires occupés, couvre presque tous les aspects de la vie civile et de la gouvernance et correspond aux priorités fixées dans le Plan palestinien de développement national pour 2014-2016 sur l'édification de l'État et la souveraineté. Nous apprécions tous les efforts faits à cet égard. Nous saluons les partenariats développés entre l'ONU, le Gouvernement palestinien et l'ensemble des donateurs. Nous soulignons également que le peuple palestinien n'est pas simplement le bénéficiaire passif de cette aide, mais elle est plutôt un partenaire actif dans le cadre de cet effort.

Au moment où la communauté internationale entame la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui tient compte des difficultés particulières auxquelles se heurtent les populations vivant sous occupation

étrangère et la domination coloniale, nous maintenons que le peuple palestinien ne peut être laissé de côté dans le cadre de cet effort mondial essentiel. Nous appelons donc de nouveau au maintien de l'assistance de principe que l'ONU apporte au peuple palestinien, tout en réaffirmant que cet appui demeure crucial tant que le peuple palestinien reste privé de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, et que des obstacles au développement lui sont imposés. Nous insistons également sur la nécessité d'assurer un accès humanitaire sans entrave et sûr en toutes circonstances.

Grâce à l'appui de la communauté internationale et à la résilience du peuple palestinien, nous nous efforçons de satisfaire nos aspirations nationales et d'exercer notre droit de surmonter tous ces obstacles au sein d'un État de Palestine indépendant, souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant aux côtés d'Israël et de tous ses voisins dans la paix, la sécurité et la prospérité, à l'intérieur de frontières reconnues. Malgré des difficultés considérables, nous espérons que cet objectif sera bientôt atteint. Nous exhortons la communauté internationale à tout mettre en œuvre à cette fin.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite que l'Assemblée s'apprête à adopter les projets de résolution relatifs à l'assistance humanitaire présentés cette année. Aujourd'hui, nous devons admettre que le système humanitaire est en train de céder sous la pression de crises d'une ampleur jamais envisagée. Les crises en Syrie, en Iraq, en République centrafricaine, au Yémen, en Somalie et au Soudan du Sud continuent de causer des souffrances inimaginables aux êtres humains et de susciter des demandes de financement qui ne sont pas satisfaites.

Les crises actuelles caractérisent par une violence endémique contre les civils, y compris les travailleurs humanitaires qui œuvrent sans relâche dans des conditions dangereuses. L'emploi de la violence sexuelle comme arme de guerre demeure odieuse. Nous devons mettre fin à l'impunité pour de tels crimes et faire plus pour proposer des services aux survivants. Nous devons également exiger un accès sans entrave aux populations touchées. Il est intolérable que des ressources très limitées ne puissent être acheminées à ceux qui sont dans le besoin, que ce soit en raison de l'insécurité, d'obstacles bureaucratiques ou d'un mépris flagrant pour la loi.

Les catastrophes touchent toujours 100 millions de personnes par an en moyenne. Les changements

climatiques accroîtront inévitablement les risques naturels et leur ampleur. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) représente un modèle important pour empêcher que ces risques ne deviennent des catastrophes.

Dans cette longue liste de crises et de désespoir, il y a des raisons d'être optimistes. Par l'accord historique conclu en 2015 concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous nous sommes engagés à ne laisser personne de côté. Cela doit commencer par les populations les plus difficiles d'accès en situation de crise humanitaire. Si nous veillons à ce que nos investissements en matière d'aide soient fondés sur l'évaluation des risques et axés sur la lutte contre les causes profondes de la vulnérabilité, nous contribuerons à renforcer la résilience des communautés exposées. Le Cadre de Sendai et le Programme 2030 ont fixé des objectifs ambitieux en matière de collaboration en vue de garantir la durabilité, l'ouverture et la prospérité.

L'absence de solutions politiques aux crises prolongées a généré un nombre record de réfugiés et de personnes déplacées. Le système humanitaire, même s'il n'est pas une solution, continuera de jouer son rôle en vue de répondre aux besoins critiques. Les acteurs humanitaires ne peuvent cependant pas être des fournisseurs de services de base par défaut en cas de crise prolongée. Les partenaires de développement doivent se mobiliser dans de telles situations, et les donateurs doivent encourager une programmation concertée.

L'Australie reconnaît l'importance que revêt l'assistance au relèvement rapide pour faciliter la transition des secours au développement, et elle appuie fermement les appels à la localisation des interventions humanitaires. Ceci est particulièrement pertinent dans la région indopacifique, où la capacité de préparation et de réaction en cas de catastrophe est en train de se développer. Nous nous félicitons qu'il soit de plus en plus largement reconnu que le secteur privé offre des compétences, des idées et des ressources nouvelles. L'Australie entrevoit également un fort potentiel s'agissant de catalyser les innovations humanitaires pour mettre en place des solutions et renforcer l'efficacité. Elle est fière d'avoir lancé le Pacific Humanitarian Challenge (Défi humanitaire du Pacifique), qui vise à trouver des solutions innovantes aux trois défis que doivent relever les acteurs humanitaires dans le Pacifique : besoins en

matière de communication, amélioration de la logistique et renforcement de la résilience financière.

L'Australie encourage vivement le système humanitaire à placer les droits des personnes handicapées au centre des préoccupations en matière de préparation et de réaction. Ces personnes sont systématiquement les plus vulnérables en période de crise, et pourtant, leurs besoins sont généralement ignorés. En outre, nous faisons campagne pour que la prise de responsabilités et la participation des femmes soient au cœur de la réforme humanitaire. Il faut faire plus pour que les femmes occupent la place qui leur revient à la tête de l'action humanitaire. Le choix de l'innovation et de la diversité exige par ailleurs une plus grande redevabilité à l'égard des populations touchées. Le système humanitaire doit prendre des décisions plus transparentes et se mobiliser plus rapidement en faveur des populations touchées.

L'Australie espère que le Sommet mondial sur l'action humanitaire aboutira à des engagements véritables et concrets qui permettront au système humanitaire de lutter contre les problèmes actuels et futurs. Le Sommet doit également galvaniser les engagements politiques nécessaires pour mener des réformes porteuses de transformation. Le Sommet sera l'occasion de définir l'orientation de la dernière pièce du puzzle mondial pour l'après-2015 : un système humanitaire adapté au présent et à l'avenir.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le renforcement de la coordination internationale en matière d'aide humanitaire est la tâche la plus importante de notre époque. Ces dernières années, nous avons été témoins d'une augmentation sans précédent du nombre et de l'ampleur des crises humanitaires. Les besoins humanitaires augmentent rapidement, tout comme le volume des ressources financières nécessaires pour fournir une assistance aux populations des pays touchés. Les ressources fournies par les donateurs sont insuffisantes. En conséquence, le système international d'action humanitaire a des difficultés à répondre aux besoins croissants. Il est clair que l'augmentation des besoins humanitaires est principalement due à la recrudescence de conflits. Ils absorbent 90 % du financement des interventions humanitaires. En outre, les crises humanitaires sont de plus en plus prolongées. Tous ces problèmes sont à l'origine de l'aggravation des tensions, du ralentissement du développement socioéconomique et de migrations massives.

Il y a 24 ans, la communauté internationale a défini des principes directeurs pour les interventions

humanitaires. Je veux parler de la résolution fondamentale 46/182, en vertu de laquelle les activités humanitaires sont menées dans le respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et de respect de la souveraineté. Nous estimons que ces principes restent pertinents aujourd'hui. S'en écarter risque de compromettre l'indépendance de l'aide humanitaire et de la subordonner aux priorités politiques et militaires du moment, ce qui pose des problèmes en termes de réception de l'aide sur le terrain et menace la sécurité du personnel humanitaire. Bien sûr, nous comprenons que le monde évolue et que le dispositif humanitaire de l'ONU doit s'adapter à cette évolution. Cependant, nous n'approuvons pas les approches radicales qui préconisent de réformer l'architecture mondiale chargée de fournir l'aide humanitaire. Nous sommes convaincus que toute amélioration doit être basée sur l'adhésion à la résolution 46/182.

Selon nous, pour atténuer la pression sans précédent à laquelle est soumis le mécanisme d'intervention humanitaire des Nations Unies, il est essentiel de mettre l'accent sur la recherche de solutions politiques et la prévention des conflits. Nous estimons que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour trouver des solutions politiques et diplomatiques rapides et efficaces aux conflits. À cet égard, nous espérons que le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir en 2016, non seulement donnera à tous les participants aux activités humanitaires la possibilité d'échanger leurs vues et d'établir un bilan de l'état actuel des interventions humanitaires, mais qu'il permettra également de relancer les efforts internationaux visant à éliminer les conflits. Nous attendons du Sommet un signal fort et clair en ce qui concerne la nécessité de privilégier les solutions politiques et la prévention des conflits pour réduire le poids des interventions humanitaires.

Nous sommes quelque peu préoccupés par les préparatifs du Sommet. Nous prenons note de la participation manifestement insuffisante des gouvernements au processus préparatoire. Ceci a notamment été confirmé par les consultations mondiales organisées en octobre à Genève. Au lieu de porter sur l'organisation et la formulation d'initiatives et de recommandations concrètes, ces consultations ont une fois de plus comporté une discussion d'ordre général sur les objectifs humanitaires. Nous n'avons guère avancé vers la conclusion d'accords concernant des aspects importants des préparatifs du Sommet, son programme, les modalités de participation des chefs d'État et

de gouvernement, les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour, la nature et le statut des décisions qui seront prises au Sommet et le processus prévu pour leur adoption. Si l'on ne répond pas clairement à ces questions, il sera extrêmement difficile de garantir la participation des chefs d'État et de gouvernement au Sommet. Nous espérons que des esquisses de décisions qui pourraient être prises au Sommet et des informations concernant le format des événements figureront dans le rapport pertinent du Secrétaire général attendu en janvier 2016. Nous espérons que ce rapport sera publié en temps opportun et examiné par l'Assemblée générale.

Un financement clair, prévisible, rapide et durable des opérations humanitaires est une condition importante pour garantir l'efficacité des activités des organismes humanitaires et leur permettre de sauver des vies. Dans ce contexte, nous attendons des propositions à la fois innovantes, pragmatiques et réalistes de la part du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire. Nous tenons à souligner que tout examen des approches relatives au financement des activités humanitaires ne peut se dérouler que sur la base du volontariat. Rendre cette opération obligatoire, en la finançant au moyen du budget ordinaire de l'ONU, ne serait pas propre à mobiliser des ressources suffisantes. Par ailleurs, nous n'appuyons pas toutes les initiatives concernant la mise en place de barèmes de quotes-parts volontaires sur la base du principe d'équité, selon lequel les mesures visant à surmonter les conséquences des actes de certains pays en période de conflit doivent être financées par d'autres membres de la communauté internationale. À cet égard, nous estimons qu'il importe de solliciter de nouveaux donateurs. Nous appuyons le mécanisme international de financement des opérations humanitaires existant, notamment le Fonds central pour les interventions d'urgence, ainsi que des instruments tels que l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour une assistance humanitaire d'urgence.

La Fédération de Russie est un participant traditionnel et responsable aux activités internationales visant à fournir une assistance humanitaire aux populations dans le besoin. Au cours des 10 dernières années, notre pays a fourni une assistance humanitaire en nature à plus de 110 pays. Ces dernières années, la Russie, qui a envoyé plus de 600 000 tonnes d'articles humanitaires, a augmenté le volume de son aide humanitaire, notamment au niveau multilatéral. En 2014 et 2015, la Russie, par l'intermédiaire d'organisations internationales, a envoyé plus de 190 millions de dollars d'aide pour lutter contre les

conséquences des crises humanitaires et fournir une aide alimentaire d'urgence aux populations qui se trouvent dans le besoin du fait de conflits et de catastrophes naturelles qui surviennent dans le monde entier.

Nous voudrions insister tout particulièrement sur la situation humanitaire grave qui règne dans le sud-est de l'Ukraine. Ces derniers mois, Kiev a rompu ses relations économiques, a suspendu le versement des allocations sociales et les services bancaires et a nettement restreint la liberté de circulation des personnes entre la région du Donbass et les autres régions de l'Ukraine. Nous sommes choqués par le fait que, juste avant le début de l'hiver et ses terribles vagues de froid, les dirigeants ukrainiens appuient tacitement les groupes criminels qui cherchent à rendre les conditions de vie des populations insupportables. Cela concerne non seulement le Donbass mais aussi une partie du territoire russe – la République de Crimée – où des Tatars de Crimée et des extrémistes ukrainiens ont essayé de bloquer l'alimentation en énergie en coupant les lignes électriques sur le territoire ukrainien attenant à la Crimée. En conséquence, 1,5 million de personnes, dont des enfants, ainsi que des établissements de garde d'enfants et des hôpitaux, se sont retrouvés sans électricité ni chauffage sur la péninsule. Il a fallu des efforts considérables de la part des dirigeants russes et des ingénieurs russes en électricité pour éviter de graves conséquences humanitaires. Nous avons immédiatement utilisé nos réserves de carburant et, le 8 décembre, nous avons entièrement rétabli l'alimentation en électricité au sein de la République. Actuellement, toutes les mesures ont été prises pour protéger la péninsule russe de tout chantage énergétique de la part de l'Ukraine.

L'année prochaine marquera le trentième anniversaire de l'une des plus grandes catastrophes majeures de l'époque moderne causées par l'homme, à savoir la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous espérons vivement que ce sera l'occasion de réexaminer les leçons de cette catastrophe et de tirer les conclusions nécessaires pour prévenir de telles catastrophes à l'avenir. Nous notons avec satisfaction que la prévention des catastrophes d'origine humaine a été prise en compte dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015- 2030). Nous attachons une grande importance à la réalisation des objectifs énoncés dans le Cadre de Sendai. Nous sommes convaincus que l'amélioration de l'efficacité des mesures prises passe par le renforcement des capacités aux niveaux national et local, avec l'appui du système des Nations Unies. Nous sommes favorables

à l'utilisation active des mécanismes régionaux qui ont fait leurs preuves dans le domaine des interventions humanitaires. Dans ce contexte, nous préconisons un échange rapide d'informations pour prévenir les catastrophes naturelles et y réagir rapidement. Nous souhaiterions que soit créé un réseau mondial permettant d'échanger efficacement les informations et d'intervenir rapidement en cas de catastrophe, et reliant tous les centres nationaux et régionaux d'intervention en cas de crise.

La Russie participe activement aux efforts coordonnés déployés au niveau international pour réduire les risques dans les situations d'urgence. En outre, nous avons beaucoup d'expérience et de compétences dans ce domaine. Nous sommes prêts à contribuer au développement d'une coopération internationale concrète et nous avons l'intention de participer aux efforts visant à créer une base de données des Nations Unies, y compris des données sur les dégâts causés par les catastrophes naturelles et d'origine humaine dans différentes régions du monde. Nous sommes également disposés à fournir aux pays voisins des conseils et une assistance dans ce domaine. Cela nécessitera une plus grande intégration des moyens technologiques de prévision et de relèvement. Il faut privilégier la mise au point et l'introduction rapide de nouvelles technologies de sécurité.

La situation en matière de protection des civils en période de conflit demeure préoccupante. Les femmes, les enfants et d'autres civils continuent d'être victimes de diverses formes de violence. Dans toutes les situations de conflit armé, c'est aux parties qu'incombe au premier chef la responsabilité de garantir le respect rigoureux des normes du droit international humanitaire et d'adopter des mesures pour assurer la protection des civils. Il en va de même pour ce qui est de la protection des acteurs humanitaires. Malheureusement, la situation laisse à désirer dans ce domaine. Nous assistons de plus en plus à des événements tragiques liés à la mort de travailleurs humanitaires. Nous sommes d'avis qu'il faut mener des enquêtes approfondies pour tous les actes de violence visant des travailleurs humanitaires et traduire leurs auteurs en justice.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Royaume de Thaïlande, exprimer notre profonde gratitude à tous les hommes et à toutes les femmes qui sont sur le terrain – qu'ils fassent partie ou non du système des Nations Unies -qui risquent leur vie et déploient des efforts inlassables pour

fournir une aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe dans le monde entier. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/70/383) présenté au titre du point 73 de l'ordre du jour. Nous remercions également tous les acteurs concernés, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui joue un rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies, pour leur rôle admirable qu'ils assument dans la coordination des opérations humanitaires et des secours en cas de catastrophe.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les crises humanitaires figurent toujours parmi les plus grands défis de notre époque. Nous assistons à une nette augmentation de la fréquence, de l'ampleur et de l'intensité des catastrophes naturelles et d'origine humaine. Le nombre des personnes déplacées à la suite des conflits qui font rage dans de nombreuses régions du monde a atteint des niveaux sans précédent. Cette situation pose de graves difficultés pour l'action humanitaire dans le monde et appelle une riposte plus rapide et plus efficace que jamais. En dépit de l'urgence de la situation, les acteurs humanitaires sont toujours confrontés à des difficultés lorsqu'il s'agit de fournir une assistance, notamment en raison des entraves à l'accès, de l'insécurité et de l'insuffisance des ressources. Je voudrais mettre en exergue certains des points de vue de la Thaïlande sur cette importante question.

Premièrement, pour assurer l'efficacité et la viabilité des opérations humanitaires aujourd'hui et à l'avenir, l'engagement et la volonté politiques doivent se traduire en mesures concrètes aux niveaux national, régional et mondial. En ce qui nous concerne, cette année, nous avons adopté un nouveau plan national de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets, qui intègre les priorités d'action du Cadre de Sendai pour la prévention de catastrophe (2015-2030). Ce plan se fonde sur une approche en faveur de la participation de toutes les parties prenantes et donne la priorité à la compréhension des risques de catastrophe sous tous leurs aspects, à l'amélioration de la gestion des risques et aux investissements visant à réduire les risques de catastrophe et à améliorer les efforts de préparation, d'intervention et de relèvement. Il met également l'accent sur le rôle incontournable des collectivités locales, du secteur privé et des parties prenantes qui constituent une nouvelle forme de partenariat et de coopération.

Au niveau régional, dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) la Thaïlande

a accueilli en septembre à Bangkok le « One ASEAN, One Response Roadshow and ASEAN Resilience Symposium ». Cette manifestation avait pour objectif de faire mieux connaître à toutes les parties prenantes les mécanismes régionaux de l'ASEAN en matière de gestion des catastrophes, qui permettent à tous les secteurs concernés des États membres de l'ASEAN de joindre leurs efforts en cas de catastrophe.

Au niveau mondial, cette année représente pour la communauté internationale une excellente occasion de formuler des plans stratégiques pour les différents processus relatifs à la période d'après-2015, notamment en mettant davantage l'accent sur la dimension humanitaire du développement durable. Il faut s'attacher avant tout à assurer la cohérence entre le Cadre de Sendai, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et le document final de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra en 2016, sera une excellente occasion de mobiliser davantage d'appui politique et public à cet égard.

Deuxièmement, alors que les besoins en matière d'aide humanitaire ne cessent d'augmenter, les ressources disponibles demeurent insuffisantes. L'écart croissant entre les besoins et les ressources signifie que nous devons apprendre à faire plus avec moins. Pour assurer une gestion plus efficace de ces ressources, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel nous devons recourir davantage aux moyens de prévention et au développement. Nous devons également mieux assurer un meilleur partage de la charge que sont les interventions en cas de crises humanitaires et de catastrophes et renforcer la coordination et les partenariats entre les États Membres ainsi qu'avec les autres acteurs humanitaires, y compris le secteur privé et la société civile.

Troisièmement, s'attaquer aux causes profondes des conflits et promouvoir la stabilité et le développement des zones touchées par des conflits peuvent véritablement contribuer à des solutions humanitaires durables. Il faut formuler de nouvelles approches pour tenir compte du lien qui existe entre l'aide humanitaire et l'aide au développement en vue de renforcer la résilience. Il faut également établir l'équilibre nécessaire entre les mesures immédiates et les solutions à long terme face aux catastrophes, grâce à l'évaluation des risques, à la prévention et à la préparation.

Quatrièmement, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle important à jouer pour rétablir un environnement sûr et propice au succès des opérations humanitaires. Elles doivent être toutes dotées de mandats clairs en matière de protection des civils et d'aide humanitaire. Il faut par ailleurs assurer leur sûreté et leur sécurité dans le cadre de l'exécution des mandats liés à l'action humanitaire.

Cinquièmement, l'action humanitaire n'a pas vocation à résoudre des conflits ni à servir des fins politiques, mais à protéger la dignité humaine et sauver des vies. Par conséquent, la fourniture d'une aide humanitaire ne doit ni être liée ni être une condition préalable à des progrès sur le plan politique. Parallèlement, la conduite des activités humanitaires doit strictement se conformer aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance afin de ne pas donner lieu à la méfiance, qui risquerait de mettre en péril la réalisation des objectifs humanitaires.

Sixièmement, la Thaïlande est fermement convaincue que la fourniture d'une aide humanitaire est une activité pluri-institutions. C'est pourquoi il est important que ce travail soit bien coordonné, en particulier avec le gouvernement concerné.

Aucun pays ne peut à lui seul faire face à la crise humanitaire mondiale qui sévit actuellement. Il est grand temps que la communauté internationale fasse preuve de solidarité et renforce la coopération dans ce domaine. Le Royaume de Thaïlande place l'aide humanitaire au cœur de sa politique étrangère et entend continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres, ainsi que d'autres partenaires en vue de fournir une assistance et un soutien à ceux qui en ont besoin.

M^{me} Amadeo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à réaffirmer leur ferme soutien au système humanitaire international de l'ONU. L'année 2016 sera une année importante, car elle nous donnera l'occasion d'accomplir de manière générale des progrès mesurables sur le plan humanitaire, ainsi que sur les crises prolongées qui sont à l'origine des déplacements de population mondiaux les plus importants de l'histoire. Nous participerons à un très haut niveau à la prochaine conférence d'annonces de contributions pour la Syrie en février. L'obtention de ressources supplémentaires pour faire face à cette catastrophe est une priorité de premier ordre pour les États-Unis. Nous remercions le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège et le Koweït d'avoir organisé

cette conférence et nous demandons instamment à tous les États Membres de répondre aux appels humanitaires lancés par l'Organisation des Nations Unies et ses organismes, ainsi que par d'autres grandes organisations internationales à vocation humanitaire, afin de permettre à leurs importants travaux de se poursuivre.

e le Secrétaire général ait annoncé qu'une réunion de haut niveau serait organisée en mars prochain à Genève sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de trouver des solutions durables pour les réfugiés. Nous nous réjouissons d'y participer et d'avoir ainsi l'occasion de contribuer à donner forme à son résultat afin d'offrir davantage de possibilités de réinstallation aux réfugiés, de rapatriement librement consenti et d'intégration, ainsi qu'un plus grand accès aux voies sûres et légales d'admission des réfugiés et d'autres migrants vulnérables qui ont besoin de protection. Cette importante manifestation sera suivie du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai. Nous appuyons sans réserve le Sommet et avons d'ores et déjà pris une part active aux préparatifs. Nos objectifs globaux, au Sommet, sont les suivants : renforcer et moderniser l'architecture humanitaire de l'ONU; obtenir davantage de financements pour l'action humanitaire; améliorer la cohérence entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement, en particulier dans les situations de déplacement prolongé; et améliorer la protection des civils, notamment des femmes et des filles. Nous nous attacherons également à nouer d'autres partenariats avec la société civile et le secteur privé.

Nous sommes très satisfaits de ce que le Secrétaire général ait annoncé la tenue d'une réunion de haut niveau sur la question des réfugiés et des migrations lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Ce sera pour nous une occasion importante de faire avancer nos priorités dans le domaine humanitaire, notamment en ce qui concerne les réfugiés et les migrants. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec l'ONU dans le cadre de cet effort.

Comme les Membres le savent, les conflits violents représentent environ 80 % des situations où nous demandons aux organisations humanitaires d'intervenir. Nous continuerons de travailler avec tous nos partenaires pour veiller à ce que le personnel et les organisations disposent de moyens appropriés pour travailler efficacement dans ces environnements. Cela peut vouloir dire de nouvelles méthodes de travail et de coordination. Un trop grand nombre de parties à des

conflits armés font complètement fi des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et des principes humanitaires et font preuve d'un mépris total pour la vie humaine. C'est là un des problèmes les plus épineux pour la protection des civils et notre capacité de fournir une assistance vitale là où elle est la plus nécessaire. Nous continuerons d'étudier les moyens de renforcer le respect du droit international humanitaire, ainsi que des principes fondamentaux qui sous-tendent toute action humanitaire qui se veut efficace : la neutralité, l'impartialité, l'indépendance et l'humanité.

Pour terminer, je tiens à dire très clairement que, si l'attention du monde entier s'est récemment concentrée sur la crise en Syrie et ses répercussions en Europe, les États-Unis continueront de s'attaquer aux situations humanitaires en Iraq, au Yémen, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, en Somalie, en République démocratique du Congo, en Libye, au Sahel et en Ukraine, qui sont tout aussi pressantes et effroyables. Nous ne pouvons pas perdre de vue les autres crises qui perdurent dans le monde et qui sont trop nombreuses pour être mentionnées, ni nous permettre de relâcher notre attention sur la dimension mondiale des crises de réfugiés et de migrants dont nous sommes saisis.

M. Lauber (Suisse) : Ma délégation est reconnaissante de pouvoir prendre la parole alors que viennent de s'achever les négociations sur les résolutions humanitaires. Ces négociations sont intervenues à un moment critique, puisqu'elles coïncident avec le renouvellement du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sans oublier le Sommet mondial sur l'action humanitaire prévu en mai 2016 à Istanbul. Ces jalons cruciaux auront des effets positifs sur la vie des populations les plus vulnérables et joueront un rôle direct ou indirect dans l'orientation future de l'action humanitaire.

D'emblée, nous souhaitons saluer certains amendements apportés aux résolutions de cette année, à commencer, et ce, pour la première fois, par la redevabilité envers les populations affectées et la nécessité de prévenir et d'agir en cas de violations ou d'actes de maltraitance commis à l'encontre des enfants. D'autres points méritent, à nos yeux, d'être relevés, comme la prévention de la violence sexuelle et basée

sur le genre, le renforcement de la responsabilisation des auteurs de crimes et d'actes de violence à l'encontre du personnel humanitaire, la nécessité pour le système des Nations Unies de mieux préparer et coordonner sa réponse en cas d'épidémies liées à des maladies infectieuses, ou encore le renforcement du Fonds central pour les interventions d'urgence. Par contre, nous regrettons que, une fois encore, les négociations de cette année n'aient pas abouti à des progrès notables dans le domaine crucial de l'accès humanitaire, préalable indispensable à la protection. Or, plus de personnes que jamais, aujourd'hui, sont affectées par les crises et les conflits, dont quelque 60 millions sont actuellement déplacées. Il nous importe de rappeler à cet égard que l'action humanitaire ne doit pas être politisée.

Je saisis cette occasion pour insister sur trois points cruciaux : premièrement, le respect des principes humanitaires; deuxièmement, la gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité; et, troisièmement, le Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Concernant le premier point, le respect des principes humanitaires, nous devons garder à l'esprit que les cinq plus grandes crises humanitaires en 2015, la Syrie, le Yémen, le Soudan du Sud, l'Iraq et le Soudan, sont toutes liées à des conflits. Dans ce contexte, la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est achevée aujourd'hui à Genève, a placé au centre de ses débats les principes humanitaires fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, principes qui célèbrent cette année leurs 50 ans d'existence. Le respect de ces principes, notamment l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance, demeure essentiel pour l'assistance humanitaire, surtout dans des systèmes et des sociétés en guerre. Il en va de même du respect des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Tous ces instruments prévoient le respect et la protection de la mission humanitaire par toutes les parties aux conflits.

Concernant le deuxième point, la gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité, nous savons que la diminution des risques fait baisser la vulnérabilité et, partant, les coûts. Or, comme on nous le rappelle régulièrement, la moitié à peine des besoins humanitaires, qui s'élèvent à 19,5 milliards de dollars, sont actuellement couverts. S'il est vrai qu'il est urgent d'adopter de nouvelles politiques et d'élaborer des outils à même de combler le fossé qui se creuse rapidement entre les ressources disponibles et les besoins, il est

aussi nécessaire de disposer d'une action préventive plus robuste et systémique, sensible aux risques, et à même de traiter à la racine les causes des conflits récurrents. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, le Cadre de Sendai fournit de nouvelles preuves de l'importance de s'attaquer de manière plus globale aux facteurs de risque sous-jacents, rappelant que les États Membres ont une responsabilité collective dans la mise en œuvre du Cadre, tout en visant une stratégie commune plus vaste à l'échelle de l'ONU. À cet égard, le positionnement du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et son interdépendance avec le système des Nations Unies, en particulier avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement, doivent être améliorés et se fonder sur une volonté de coopération et de collaboration plus exacerbée de la part des organismes de l'ONU.

Concernant le troisième point – le Sommet mondial sur l'action humanitaire –, enfin, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut améliorer la réponse humanitaire. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire offre une occasion exceptionnelle de réaffirmer le caractère central de la protection ainsi que l'importance de placer les populations affectées par des crises au cœur de l'action humanitaire, en particulier les femmes et les enfants. Parallèlement, nous devons considérer le système humanitaire en tant que tel et identifier la meilleure manière pour celui-ci de répondre aux besoins des plus démunis. Les réformes déjà appliquées, analogues à celles mises en œuvre dans le cadre du programme de transformation, par exemple, doivent se poursuivre. En prévision du sommet d'Istanbul, nous devons nous engager plus fermement avec les organisations humanitaires, en particulier via le Comité permanent interorganisations, afin de garantir le développement d'une série d'arrangements concrets et réalisables en faveur d'un système humanitaire renforcé, plus efficace et adapté aux contextes spécifiques, qui doivent se baser sur les recommandations formulées à l'occasion des consultations globales en vue du sommet qui ont eu lieu à Genève au mois d'octobre.

Ne nous y trompons pas : les défis humanitaires que la communauté internationale doit relever sont tous interconnectés. Nous ne pouvons donc pas les traiter isolément. Si nous voulons être à la hauteur, nous devons impérativement coordonner nos efforts et partager une vision commune de l'humanité.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général des rapports qu'il a présentés au titre de ce point de l'ordre du jour. L'année 2015 a été marquée par des catastrophes naturelles fréquentes et la convergence de menaces classiques et non classiques à la sécurité, comme les conflits armés, le terrorisme et l'extrémisme violent. Ces catastrophes et menaces ont posé de graves défis à l'action humanitaire mondiale en termes de ressources et de capacités. Il est impératif que la communauté internationale renforce la coopération et réponde à ces défis par des stratégies et des mesures efficaces qui traitent aussi bien les symptômes que les causes profondes. À cet égard, la Chine tient à souligner les points suivants.

Premièrement, l'aide humanitaire internationale doit respecter les principes d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de règlement pacifique des différends, tel que consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que les principes fondamentaux énoncés dans la résolution 46/182, à savoir humanité, neutralité, impartialité et indépendance. Les interventions humanitaires doivent respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des pays récipiendaires, et se conformer au droit international ainsi qu'aux lois des pays hôtes.

Deuxièmement, un moyen fondamental de régler les crises humanitaires mondiales est de s'employer à instaurer la paix et le développement pour tous. La communauté internationale doit saisir l'occasion offerte par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) pour renforcer l'appui aux pays en développement, améliorer leur cadre de développement et promouvoir un développement économique, social et environnemental durable et équilibré. Il faut tenir pleinement compte des besoins et des défis singuliers des pays en développement dans le cadre de leurs efforts de développement, et s'efforcer en priorité de les aider à faire face à des questions telles que les moyens d'existence, l'élimination de la pauvreté et de la faim et l'amélioration de la santé. Une approche globale et intégrée est nécessaire pour traiter tant les symptômes que les causes profondes des besoins humanitaires, et pour renforcer la capacité d'autodéveloppement des pays récipiendaires afin de leur permettre de passer avec succès des secours d'urgence au développement à long terme. Lors des réunions de haut niveau organisées à l'occasion de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale auxquelles il a participé, le Président Xi Jinping a annoncé une série

d'initiatives importantes, dont la création du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement et du Fonds d'assistance pour la coopération Sud-Sud.

Troisièmement, des facteurs tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les pénuries d'eau et l'évolution démographique ont accru les risques de catastrophes naturelles et la vulnérabilité de l'humanité. Dans le même temps, les technologies de l'information et des communications ont grandement renforcé la capacité de l'humanité de prévenir les catastrophes et d'y répondre. Toutefois, les pays en développement continuent d'être confrontés à de graves difficultés en termes de ressources et de moyens technologiques. La communauté internationale doit, sur la base du plein respect des caractéristiques et des besoins spécifiques des pays récipiendaires, les aider à renforcer efficacement leurs capacités de gestion et de prévention des risques, de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, ainsi que leur résilience.

Quatrièmement, la Chine salue le rôle central joué par l'ONU dans la conduite et la coordination de l'aide humanitaire internationale, et encourage le système des Nations Unies à renforcer plus avant ses institutions humanitaires, à améliorer son efficacité et sa transparence, à faire participer davantage les États Membres, à favoriser la création de synergies entre les efforts humanitaires aux niveaux national, régional et international, et à prendre des mesures efficaces pour mieux protéger les travailleurs humanitaires et garantir leur sûreté et leur sécurité. La Chine appelle également les donateurs à redoubler d'efforts et à fournir plus de financements à des conditions souples en réponse aux appels humanitaires. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que l'aide humanitaire ne doit pas s'accroître aux dépens des ressources pour le développement.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire qui doit se tenir en mai 2016 sera une importante occasion pour les pays d'échanger les données d'expérience et de débattre des orientations futures dans ce domaine. Nous espérons que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires veillera à une plus grande participation et adhésion des États Membres, tirera pleinement parti du rôle positif du processus intergouvernemental et garantira la transparence et la prévisibilité du sommet et de son processus préparatoire de sorte qu'ils aboutissent à des résultats pragmatiques.

M. Al-Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des États arabes.

C'est un grand plaisir pour ma délégation que de prendre part au débat sur le point 73 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies ». Le rôle important que joue l'Organisation des Nations Unies s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales, de relever les défis mondiaux croissants, y compris les catastrophes naturelles, ou de répondre aux besoins des personnes touchées par les conflits, requiert des États Membres qu'ils intensifient les efforts régionaux et internationaux, resserrent la coopération et renforcent la capacité de l'Organisation de réagir efficacement et de mener de l'avant l'action humanitaire dans un souci de partenariat et de complémentarité.

À cet égard, nous nous devons de remercier M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et tous ceux qui travaillent avec lui pour les efforts remarquables qu'ils déploient afin d'améliorer l'aide humanitaire apportée par l'ONU dans les situations d'urgence.

Nous avons examiné avec intérêt les rapports du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui et, à cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'ensemble des projets de résolution présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen dans le but de renforcer la coordination de l'aide humanitaire et des secours.

Le rapport intitulé « Fonds central pour les interventions d'urgence » (A/70/96) rend compte des activités humanitaires menées dans le cadre du Fonds en 2014 et démontre l'efficacité du Fonds s'agissant de l'intervention collective d'urgence face aux crises les plus pressantes dans le monde et de sauver de nombreuses vies humaines. Il convient également de mentionner les dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence en 2014. Le continent africain a reçu 73,5 % des dotations et le Moyen-Orient 11 %, et des activités ont été menées dans 45 pays et territoires. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle important que le Fonds joue dans le renforcement de l'aide grâce à la mise à disposition de financements en quantité suffisante et en temps voulu. Toutefois il convient encore d'intensifier les efforts de la communauté internationale et d'accroître le nombre des donateurs. Conscient de l'importance du

Fonds central pour les interventions d'urgence en ce qui concerne l'acheminement rapide de l'aide dans les zones sinistrées, soucieux de démontrer sa coopération avec le Fonds et sa volonté d'appuyer les efforts d'intervention humanitaire multilatérale, et convaincu de l'importance du rôle de l'ONU et des institutions spécialisées et fonds des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours, l'État du Koweït a augmenté les contributions volontaires annuelles qu'il verse à un grand nombre de ces organismes et fonds des Nations Unies.

Dans ce contexte, l'État du Koweït affirme qu'il est important de participer au Sommet mondial sur l'action humanitaire qui doit avoir lieu en mai 2016 à Istanbul et qui offre une occasion historique d'adhérer à un plan dont l'ambition est de sauver plus de vies, d'apaiser les souffrances et de défendre la dignité des personnes qui sont victimes de conflits et de catastrophes.

Le contenu du rapport actualisé concernant la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/70/383) est très inquiétant. Il rend compte des effets qu'ont les dangers auxquels le personnel doit faire face sur leur sécurité et leur sûreté ainsi que des menaces et des problèmes liés à la sécurité auxquels est exposé le personnel des Nations Unies dans des environnements marqués par les conflits armés, l'instabilité, la prolifération de l'extrémisme violent et du terrorisme, en plus des attaques directes contre le personnel, les biens ou les locaux des Nations Unies et de l'enlèvement de membres du personnel.

Je tiens également à mentionner le rapport du Conseil économique et social (A/70/76). Il indique que l'appui du système des Nations Unies aux institutions palestiniennes, l'aide apportée au peuple palestinien et la participation au Plan d'intervention stratégique pour 2015 sont importants afin de soutenir les programmes à mettre en œuvre pour répondre aux besoins humanitaires urgents et aux besoins liés à la reconstruction dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Le rapport fait état des pertes et destructions sans précédent causées par les agressions israéliennes. Nous demandons donc que des efforts soient faits pour assurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et que de véritables mesures soient prises à tous les niveaux pour faire pression sur la Puissance occupante afin qu'elle se conforme aux résolutions empreintes de légitimité internationale, que le peuple palestinien obtienne ses droits politiques légitimes et

que son État indépendant soit reconnu sur son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale et sur la base des frontières du 4 juin 1967, conformément au principe de l'échange de territoires contre la paix, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

En tant que membre de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, mon pays se dit pleinement déterminé à continuer d'appuyer les missions et activités de l'Office. Cette année, il a versé des contributions d'un montant de 32 millions de dollars, en réponse aux appels émis lancés par l'Office, et soutenu également son budget global. L'État du Koweït est en effet convaincu que la question palestinienne est une cause juste et considère que les travaux de l'Office sont importants et constituent un pilier essentiel pour atténuer les souffrances du peuple palestinien frère. L'État du Koweït insiste sur le fait qu'il ne ménagera aucun effort car il est convaincu qu'il faut œuvrer de manière collective et intégrée en conformité avec la Charte des Nations Unies. Nous nous félicitons vivement de ce que le Koweït ait été désigné centre de l'action humanitaire. Le Secrétaire général a d'ailleurs remis à l'Émir du Koweït, S. E. le cheik Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, un certificat en reconnaissance de son rôle de « chef de file de l'action humanitaire », ce qui consacre le rôle remarquable et dynamique que les dirigeants, le Gouvernement et le peuple koweïtiens jouent en vue de sauver des millions de vies. L'aide humanitaire fournie par l'État du Koweït représente en effet 0,24 % du revenu national brut. Mon pays occupe ainsi la première place pour ce qui est de l'aide humanitaire fournie en 2014, d'après l'édition 2015 du rapport « Global Humanitarian Assistance » publié par l'organisation Development Initiatives.

Par ailleurs, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes continue de jouer un rôle moteur dans la fourniture d'une aide au développement aux pays en développement, indépendamment de leur situation géographique, nationale ou de leur dette. Ainsi, les projets mis en œuvre dans le cadre ce Fonds ont profité à plus de 104 États et représentent plus de 18 milliards de dollars depuis la création du Fonds. Pour ce qui est de l'appui aux efforts internationaux et des mesures prises pour apaiser les souffrances humaines, l'État du Koweït a, depuis 2013, accueilli à trois reprises la Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie. Les annonces de contributions faites dans le cadre de ces conférences s'élèvent à plus de 7 milliards

de dollars, et l'État du Koweït a pour sa part apporté une contribution de 1,3 milliard de dollars, dont une grande partie a été allouée à des institutions spécialisées des Nations Unies et à des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales chargées des questions humanitaires.

Enfin, l'État du Koweït, qui participe, aux côtés du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Norvège et de l'ONU, à la coordination de la quatrième Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, prévue le 4 février à Londres, espère que les objectifs fixés seront atteints et qu'il sera possible de fournir les financements nécessaires pour répondre aux besoins des 13,5 millions de personnes vulnérables et déplacées en Syrie et des 4,2 millions de réfugiés syriens se trouvant dans les pays voisins.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Durant l'année écoulée, le nombre étourdissant de personnes touchées par des conflits armés et des catastrophes naturelles dans le monde n'a cessé d'augmenter. On a pu observer un mépris persistant pour les règles les plus fondamentales du droit international humanitaire de la part de nombreuses parties, étatiques et non étatiques, à un conflit armé. Nous avons vu des civils être délibérément pris pour cible et des populations être privées de services essentiels. Et des organisations humanitaires impartiales ont vu leurs tentatives d'avoir accès aux populations ayant désespérément besoin d'une aide vitale entravées.

Nous entrevoyons également la possibilité que, au cours des prochains mois, le phénomène climatique El Niño soit un des plus dévastateurs de l'histoire récente. Dans la région où est située la Nouvelle-Zélande, un certain nombre de pays du Pacifique connaissent une grave sécheresse, et nous risquons de devoir faire face à une saison des cyclones très active durant les mois à venir et ce, peu après le passage du cyclone tropical Pam – le plus violent enregistré dans le Pacifique dans l'histoire récente et dont le Vanuatu subira les effets pendant de nombreuses années encore. Ailleurs, l'Éthiopie doit faire face à une des pires pénuries alimentaires de ces 30 dernières années, et de nombreuses régions du monde subissent maintenant les effets d'El Niño. La Nouvelle-Zélande est elle aussi exposée aux catastrophes naturelles. Nous restons déterminés à aider nos voisins du Pacifique et des pays plus éloignés à renforcer leur capacité de résistance, à se préparer et, le cas échéant, à faire face aux catastrophes naturelles.

Les besoins humanitaires continuent de croître, et dépassent les capacités d'intervention de la communauté internationale. Les annonces de contribution augmentent, mais le système a du mal à suivre. Les choses ne peuvent pas rester en l'état. Des civils souffrent, comme nous le voyons, de la Syrie au Soudan du Sud. On ne peut attendre des organismes humanitaires qu'ils jouent le rôle revenant à d'autres et assurent des services de base pendant des années, voire des décennies. Nous devons redoubler d'efforts pour trouver des solutions politiques durables à ces conflits prolongés. La Nouvelle-Zélande a dit clairement que le Conseil de sécurité devait faire plus en matière de prévention des conflits. Depuis que nous sommes devenu membre du Conseil, nous encourageons le Conseil et le système des Nations Unies à mettre davantage l'accent sur les crises émergentes et la prévention des conflits.

Nous sommes parvenus à un tournant et devons décider de la voie à suivre ensemble pour prévenir de nouveaux conflits et faire face aux crises humanitaires actuelles. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire nous offrira une occasion importante d'effectuer des changements réels et positifs. La Nouvelle-Zélande accueille avec satisfaction les informations récentes fournies par le Coordonnateur des secours d'urgence en ce qui concerne le processus du Sommet et les résultats attendus. Comme nombre d'autres délégations, nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur le Sommet, ainsi que celui du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire. Nous comptons par ailleurs sur le renforcement de l'interaction entre l'ONU et les États Membres au cours des prochains mois afin que tous les États puissent contribuer à la réussite du Sommet. Nous espérons notamment que durant cet événement, la question des vulnérabilités et des forces singulières qui caractérisent les petits États insulaires en développement du Pacifique et d'autres régions sera abordée.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : C'est un privilège particulier que de prendre la parole au moment où vous dirigez, Monsieur le Président, cette séance de l'Assemblée générale.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Je tiens tout d'abord à saluer les efforts déployés par toutes les délégations qui ont facilité et négocié les projets de résolution qui vont être adoptés aujourd'hui. Compte tenu de l'ampleur des problèmes humanitaires

qui se présentent à nous, la détermination et l'unité de l'Assemblée et de la communauté internationale dans son ensemble revêtent une importance capitale en vue de s'attaquer à ces problèmes.

L'année 2015 a été marquée par une forte augmentation du nombre de personnes vivant dans des régions en proie à des conflits ou en situation de fragilité extrême, du nombre de personnes forcées d'aller chercher une protection et un abri loin de chez elles, et du nombre de femmes et d'enfants ayant besoin d'une aide internationale. Des crises de plus en plus nombreuses touchent un nombre croissant de personnes durant des périodes de plus en plus longues. En conséquence, l'aide humanitaire globale a augmenté et atteint un niveau sans précédent, sans toutefois que cela suffise pour répondre aux besoins actuels.

Pour honorer l'engagement que nous avons pris en septembre dans cette salle de ne laisser personne de côté, nous devons commencer par venir en aide aux plus vulnérables, placer les besoins humanitaires au centre des priorités internationales et de notre action. C'est ce que fait l'Italie face à la crise des réfugiés, avec pour priorité de sauver les vies de ceux qui fuient les conflits et la misère et traversent la Méditerranée pour trouver la sécurité loin de chez eux. Et nous allons continuer à le faire dans tous les domaines de notre engagement international.

Placer les besoins humanitaires au centre de nos priorités signifie également que nous devons veiller au respect du droit international humanitaire et garantir que la coopération en matière de développement et l'aide humanitaire vont de pair; que l'aide est adaptée au contexte local et fournie sur la base d'une démarche sans exclusive; que les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont mieux protégés; et que la fragilité cède la place à la résilience. À cette fin, le système humanitaire doit fonctionner plus efficacement. Nous attendons avec intérêt la tenue d'un débat de fond sur ces questions et d'autres en vue de renforcer sensiblement les capacités mondiales en matière d'aide humanitaire à l'approche du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra en Turquie en mai 2016.

Il est clair qu'au bout du compte, nos efforts doivent viser à éliminer les causes profondes des crises humanitaires, qui sont trop souvent provoquées par des conflits et la violence humaine. Ce constat doit renforcer notre détermination à trouver des solutions durables à long terme, sachant que l'inaction serait synonyme d'une aggravation de la situation, en termes

de personnes touchées par des crises, de fréquence de ces crises et de leur durée.

M. Golitsyn (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a été témoin de crises humanitaires d'une échelle et d'une complexité sans précédent, auxquelles s'est ajouté un besoin toujours croissant d'intervenir sans attendre face à des situations d'urgence. Ces circonstances nécessitent d'accélérer les efforts pour passer de façon plus harmonieuse des secours au relèvement puis au développement, conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'interdépendance.

L'Ukraine attache une grande importance aux efforts que déploient les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires pour renforcer les capacités d'intervention humanitaire, la résilience des communautés touchées et leur rendre leur autonomie. Nous tenons à souligner l'importance que revêtent les résolutions et rapports pertinents qui visent à définir un cadre mondial pour la fourniture des secours d'urgence. Nous tenons à remercier la Suède d'avoir facilité la rédaction du projet de résolution de portée générale sur l'aide humanitaire, publié sous la cote A/70/L.29, au titre de ce point de l'ordre du jour.

En conséquence de l'occupation de la péninsule de Crimée par la Russie et de son agression militaire dans l'est de mon pays, qui s'est accompagnée de déplacements massifs et prolongés, l'Ukraine est devenue un pays récepteur d'aide humanitaire. Nous apprécions vivement le fait que l'Organisation respecte scrupuleusement les dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à la souveraineté de l'État, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale, qui sont le fondement sur lequel repose l'engagement de l'ONU en faveur de la cause ukrainienne.

De son côté, l'Ukraine fait tout son possible pour répondre aux besoins vitaux des populations touchées. Du fait des hostilités, environ 1,5 million d'Ukrainiens ont dû quitter leurs domiciles dans le Donbass, qui comptait auparavant 5 millions d'habitants. Le Gouvernement ukrainien entreprend des efforts systématiques pour veiller à ce que chaque citoyen et chaque citoyenne reçoive les prestations sociales qui lui sont dues. Toutes les retraites et prestations sociales sont allouées par le Gouvernement aux résidents du Donbass. À cet effet, un mécanisme simple a été spécialement créé afin que toutes les retraites et prestations puissent être facilement versées dans les zones de l'Ukraine situées à l'extérieur

de la zone contrôlée par les terroristes. Toutes les retraits non versées du fait des hostilités sont allouées et mises à disposition des bénéficiaires et pourront être touchées à tout moment à l'avenir.

En dépit d'importants retards de paiement, l'Ukraine continue d'approvisionner en gaz et en électricité les résidents des zones contrôlées par les militants. L'Ukraine est consciente de l'importance d'un accès sûr et sans entrave du personnel humanitaire aux populations touchées et s'efforce de le faciliter. En période de conflit armé, les parties doivent permettre et faciliter l'acheminement sans entrave des secours humanitaires vers les civils dans le besoin, notamment lorsque les opérations humanitaires traversent des lignes de conflit et des frontières internationales. La protection des civils et l'accès à l'aide humanitaire doivent demeurer des priorités de toutes les parties en tout temps.

Nous insistons sur l'impérieuse nécessité de renforcer le principe de responsabilité vis-à-vis des retards ou des refus délibérés opposés à l'accès des opérations humanitaires. À cet égard, nous soulignons que les Accords de Minsk, en particulier le point 7 visant à garantir, par l'intermédiaire d'un mécanisme international, la sécurité de l'accès du personnel humanitaire et de la livraison, du stockage et de la distribution de l'aide humanitaire aux personnes nécessiteuses, n'ont pas été pleinement appliqués par le camp russe, à savoir les prétendues République populaire de Lougansk et République populaire de Donetsk. En dépit des Accords, la Russie continue d'ignorer l'engagement qu'elle a pris de contribuer au bon fonctionnement des mécanismes internationaux chargés d'acheminer et de distribuer l'aide humanitaire. D'août 2014 à novembre 2015, la Russie a envoyé 46 prétendus convois humanitaires sans le consentement des autorités ukrainiennes et sans coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge. Nous estimons par ailleurs que les tentatives récentes des groupes armés illégaux de refuser l'acheminement d'aide humanitaire jusqu'aux populations des zones de l'Ukraine non contrôlées par le Gouvernement sont inacceptables. Nous comptons sur l'ONU et sur l'appui de la communauté internationale pour faire en sorte que ces groupes respectent les normes internationales, en particulier le droit international humanitaire.

L'Ukraine prend très au sérieux la responsabilité qu'ont les États Membres d'assurer la sécurité du

personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies. Nous sommes conscients que cette responsabilité incombe au premier chef aux gouvernements des pays hôtes. Par conséquent, nous appuyons pleinement la proposition de renforcer les consultations entre les gouvernements hôtes et l'Organisation des Nations Unies en matière de sécurité.

Étant donné qu'une aide humanitaire durable est fortement tributaire de l'aide financière, l'Ukraine salue les réalisations du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui facilite la fourniture de l'aide aux plus vulnérables en assurant un financement rapide, sur la base des besoins.

Il ne suffit pas d'approuver la fourniture de l'aide humanitaire; il faut également renforcer les synergies découlant du partage des connaissances et de la reproduction des meilleures pratiques. Dans un an, l'Ukraine commémorera le trentième anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, nous avons consenti des efforts importants pour assurer le relèvement, l'autonomie et l'autosuffisance des collectivités touchées, sur la base d'une vision axée sur le développement. Le rapport du Secrétaire général sur la recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (A/65/341) souligne que cette approche doit servir de guide aux efforts visant à faire face à des situations d'urgence similaires à l'avenir.

Cette solution peut être appliquée et reproduite dans d'autres situations de catastrophe nucléaire dans le monde. En mars, les pays touchés ont fait part de leurs expériences dans ce domaine lors de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Sendai. Il ne fait aucun doute que, dans le cadre de la coopération internationale relative à Tchernobyl après 2016 et du projet de résolution y relatif, il faut prévoir comme objectif l'élargissement du partage des connaissances et des compétences en vue d'améliorer la gestion durable des risques technologiques, la prévention des catastrophes, les interventions et les efforts de relèvement. À notre avis, l'organisation d'une réunion thématique de l'Assemblée générale à l'occasion du trentième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl contribuerait également à la réalisation de cet objectif. Nous voudrions rappeler au Président de l'Assemblée générale la demande qui a été faite à cet égard.

Même si l'Ukraine partage l'opinion selon laquelle c'est aux autorités nationales qu'incombe au premier chef la responsabilité de fournir une assistance humanitaire et de promouvoir des solutions durables aux problèmes liés aux situations d'urgence, les lourds défis humanitaires auxquels nous avons été confrontés ont montré que la coopération internationale joue un rôle irremplaçable dans des situations qui dépassent les capacités nationales. Par conséquent, l'Ukraine appelle à la poursuite et au renforcement de l'appui international aux efforts visant à renforcer les capacités des États, sur leur demande. Pour optimiser l'efficacité de l'aide humanitaire, celle-ci doit permettre non seulement de répondre aux besoins, mais également de remédier aux facteurs qui contribuent à la vulnérabilité. Grâce à une assistance internationale efficace et équitable et à une bonne compréhension des conditions locales et de la dynamique particulière des crises humanitaires, nous pourrions atteindre les principaux objectifs fixés en matière de développement et donner aux communautés locales les moyens d'être autonomes.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de ses rapports sur les activités humanitaires du système des Nations Unies. Nous voudrions également saluer les organismes humanitaires des Nations Unies pour leur travail qui permet de sauver des vies, ainsi que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui continue de jouer un rôle incontournable dans la coordination efficace de l'acheminement de l'assistance humanitaire.

Tout au long de l'histoire, le système humanitaire mondial a fait des progrès considérables, dans l'intérêt des personnes qui ont besoin d'aide. Pourtant, il ne fait aucun doute que la communauté internationale est confrontée aujourd'hui à d'immenses défis dans le domaine de l'action humanitaire. Comme le Secrétaire général adjoint, M. Stephen O'Brien, l'a souligné cette semaine à Genève, les souffrances humaines ont atteint des niveaux sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus de 125 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire pour survivre en 2016.

La Turquie partage l'opinion selon laquelle le système humanitaire international, en l'état actuel, ne peut plus faire face aux dimensions et à la complexité croissantes des crises humanitaires d'aujourd'hui, dont la grande majorité sont liées à des conflits. Comme le dernier exode tragique des migrants et des réfugiés l'a amèrement rappelé à la communauté

internationale, de plus en plus, les crises humanitaires ne font aucun cas des frontières. Nous avons l'obligation morale d'aider ceux qui sont dans le besoin. Tous les membres de cet organe ont également la responsabilité commune de participer à ces efforts. La Turquie, qui a déboursé 2,5 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement et 1,6 milliard de dollars au titre de l'aide humanitaire internationale, est le troisième donateur d'aide humanitaire dans le monde et assume une part importante de cette responsabilité commune.

Toutefois, en dépit du nombre croissant de nouveaux donateurs et de l'appui accru apporté par les donateurs traditionnels, la demande ne cesse d'augmenter. Par conséquent, le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui a été convoqué par le Secrétaire général et qui se tiendra à Istanbul les 23 et 24 mai 2016, arrivera à point nommé. En notre qualité de pays hôte, nous sommes pleinement engagés et déterminés à faire de ce Sommet un véritable succès. Ces dernières années, ce processus multipartite a abouti à de nombreux résultats. Nous continuerons à apporter notre appui au Secrétariat durant les préparatifs du Sommet d'Istanbul. Dans le cadre des conclusions qui seront adoptées d'un commun accord par tous les acteurs humanitaires, il faudra définir le futur programme de la communauté internationale et relever les questions qui doivent faire l'objet d'un suivi. À cet égard, nous voudrions mettre en exergue quelques idées qui, à notre avis, revêtent une importance particulière.

Premièrement, étant donné la complexité des crises actuelles, il convient de renforcer le lien entre l'action humanitaire et le développement. L'aide internationale doit être considérée comme un investissement à long terme dans notre sécurité, notre paix et notre prospérité collectives. Dans ce contexte, nous devons notamment réorienter nos efforts vers une approche axée davantage sur le développement et la résilience. La stratégie adoptée par la Turquie en Somalie, en Afghanistan et en Afrique subsaharienne se fonde sur cette approche, dans la limite de ses moyens.

Le deuxième problème concerne l'utilisation efficace et efficiente de nos ressources limitées. Le système humanitaire mondial est à court de fonds, et les personnes touchées sont à court de temps. Nous sommes d'avis que des modèles et des modalités bien définis sont nécessaires pour assurer une meilleure coordination, non seulement entre les organismes des Nations Unies opérant sur le terrain, mais aussi entre ces organismes et tous les autres intervenants. Pour ce faire, les

communautés touchées doivent être au cœur de l'action humanitaire. Des interventions adaptées aux localités concernées permettent de définir les besoins avec plus de précision et d'utiliser et de renforcer les économies et les structures locales. Dans le même ordre d'idées, il importe également de garantir l'apport d'un appui financier. Dans la perspective du Sommet, nous devons continuer à mettre l'accent sur de nouvelles modalités de financement de l'action humanitaire au niveau mondial. Par conséquent, nous nous réjouissons à la perspective de la prise en compte des recommandations du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire dans les discussions qui seront menées pendant le Sommet.

Troisièmement, les vagues tragiques de réfugiés sont une réalité que nous ne pouvons plus négliger ou passer sous silence. Les crises humanitaires découlant de conflits ont de graves répercussions, non seulement sur le pays d'origine, mais aussi sur les pays voisins et au-delà. Les mesures relatives aux réfugiés prises à l'échelle mondiale doivent être examinées à l'occasion de ce Sommet, en mettant un accent particulier sur l'aide aux réfugiés et aux pays d'accueil. Dans ce contexte, la séance plénière tenue récemment par l'Assemblée générale au titre de l'article 130 de l'ordre du jour, le 20 novembre 2015, (voir A/70/PV.59), a été utile. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de convoquer un sommet en septembre 2016.

Pour sauver des vies, il est essentiel de fournir une aide médicale dans les zones de conflit, de répondre aux besoins des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables et de protéger les victimes, mais il faut aussi penser aux moyens de préserver l'accès à l'éducation et les moyens de subsistance de ceux qui arrivent à survivre.

Face à la multiplication des déplacements forcés et des conflits prolongés, nous sommes tous confrontés à des choix difficiles pour aider les personnes qui ont besoin de protection.

En tant que voisin de la Syrie, la Turquie ressent profondément les multiples effets de la tragédie qui touche ce pays. En dépit de toutes les difficultés que cela implique, nous avons continué de pratiquer une politique de porte ouverte à l'égard des Syriens et des Iraquiens sans aucune discrimination. Nous avons également poursuivi notre aide dans d'autres situations d'urgence humanitaire couvrant une vaste zone géographique allant de l'Iraq au Myanmar, en passant par la Somalie, le Népal, l'Ukraine, le Yémen et le Soudan du Sud,

entre autres. Notre objectif commun est simple : mieux répondre aux crises humanitaires afin de sauver des vies et, partant, sauver l'humanité.

En conclusion, nous demandons à tous les États Membres et parties prenantes d'appuyer le processus du Sommet mondial sur l'action humanitaire et de participer au Sommet au plus haut niveau afin de démontrer que ce combat est le nôtre et que nous assumons notre responsabilité envers l'humanité.

M^{me} Faizunnesa (Bangladesh) (*parle en anglais*) :
Aujourd'hui, nous nous trouvons à mi-chemin entre deux jalons importants. Il y a tout juste deux mois, dans cette même salle, nos dirigeants mondiaux ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), un document historique qui vise à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et à ne laisser personne de côté. Et dans tout juste quatre mois se tiendra le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire. Paradoxalement, aujourd'hui le monde n'a jamais compté autant de personnes déplacées à la suite de conflits depuis la Seconde Guerre mondiale, sans parler du nombre gigantesque de personnes déplacées en raison des fléaux que sont les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Au total, ce sont 120 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence et au moins 60 millions de personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer ou leur pays. Les mouvements massifs de réfugiés et de migrants ont donné lieu à une mobilité humaine sans précédent. Mais ce ne sont pas que des chiffres. Nous parlons ici des souffrances terribles endurées par des enfants, des femmes et des hommes. Tous les réfugiés ont droit à la sécurité et chaque travailleur migrant a droit à la dignité.

Il s'agit là indéniablement d'un problème extrêmement complexe pour l'action humanitaire, qui exige l'attention urgente de la communauté internationale et rend le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire d'autant plus pertinent et important. Le renforcement de la confiance et l'appropriation sont les deux principaux outils pratiques requis pour une aide humanitaire efficace, et nous espérons que le prochain Sommet sera ouvert à tous et capable de mobiliser une forte volonté politique à cette fin.

Il est impératif qu'un changement de paradigme s'opère et que l'on passe d'une approche axée sur l'assistance d'urgence à une démarche privilégiant l'état de préparation et le renforcement de la résilience. Mon pays y est tout à fait favorable. Le Bangladesh a

dû faire face à de nombreuses catastrophes naturelles et a appris comment être résilient en utilisant les outils, les techniques et l'innovation appropriés. Nous avons intégré la réduction des risques de catastrophe dans les politiques publiques, les plans de développement et les programmes visant à accroître la résilience du pays et des communautés. Nous sommes fermement convaincus que la compréhension du contexte des pays concernés et des communautés touchées est un facteur essentiel à prendre en considération si l'on veut mener une action humanitaire efficace.

Il est indispensable d'analyser comme il se doit les causes profondes qui peuvent avoir des conséquences négatives sur l'efficacité de l'aide humanitaire. Le développement est le remède permettant de prévenir de nombreuses crises, y compris celles qui sont causées par les déplacements de population. La pauvreté, le sous-développement et l'inégalité doivent être abordés d'une manière globale afin d'améliorer la capacité de résistance et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire. Dans ce contexte, il est absolument primordial que le système des Nations Unies et la communauté internationale œuvrent de concert avec les États Membres afin de continuer de renforcer la coopération et la coordination entre tous les acteurs humanitaires, de sorte que les interventions humanitaires soient neutres, opportunes, plus rapides, plus efficaces et mieux ciblées.

Je tiens à souligner l'attachement sans faille du Bangladesh à l'action humanitaire et la contribution qu'il a apportée dans ce domaine. À cet égard, nous sommes depuis près d'une décennie l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le Bangladesh a dépêché sur-le-champ des équipes médicales dans de nombreux pays frappés par des catastrophes naturelles, tout récemment encore au Népal voisin après le terrible tremblement de terre qui s'est produit dans ce pays, lorsque nous avons ouvert l'ensemble de nos aéroports et ports maritimes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Il y a lieu de mentionner que le Bangladesh a déployé un contingent de police entièrement féminin à Haïti en 2010. En 2012, ce contingent a reçu une médaille de l'Organisation des Nations Unies pour sa contribution au maintien de l'ordre en Haïti. Le Bangladesh est disposé à partager ses meilleures pratiques dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

L'un des objectifs clefs pour nous tous est de lier les activités humanitaires aux efforts de prévention, de résilience et de développement. Nous devons tout simplement pouvoir mieux résister aux chocs. Nous avons besoin de davantage de financement pour l'action humanitaire. Toutefois, si nous réaffectons des fonds qui sont d'une importance critique pour l'aide au développement en cette période cruciale, nous courons le risque de perpétuer les problèmes que la communauté internationale s'est engagée à surmonter grâce au Programme 2030. Ma délégation apprécie tout particulièrement l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle relève ce défi immense, sans amoindrir son engagement en matière d'aide publique au développement qui est d'une importance vitale. Les ressources affectées à un domaine ne doivent pas l'être aux dépens d'un autre, et aider les gens dans le besoin ne devrait pas être un jeu à somme nulle. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire mis en place par le Secrétaire général.

Il y a eu une augmentation sans précédent des attaques perpétrées contre le personnel humanitaire et les soldats de la paix. Nous condamnons fermement toute attaque commise contre le personnel humanitaire. Tous les travailleurs accomplissant ces nobles tâches doivent être protégés. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour ses rapports très instructifs sur la question, et ma délégation remercie et félicite également le Groupe des 77 et de la Chine, l'Union européenne et la Suède des efforts avisés qu'ils ont déployés pour faciliter les projets de résolution en question. Nous espérons que ces textes, qui doivent être adoptés aujourd'hui, permettront de coordonner l'action humanitaire internationale afin qu'elle soit à même de répondre aux besoins des populations touchées par des situations d'urgence humanitaire de par le monde.

M. Grant (Canada) : Lundi, l'Organisation des Nations Unies a lancé son appel global dans l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2016*. Comme l'a souligné M. Stephen O'Brien, le Coordonnateur des secours d'urgence, le tableau général semble bien sombre. Il nous faut 20,1 milliards de dollars, plus de 87 millions de personnes ont besoin d'aide, et nous sommes aux prises avec une crise de déplacement de population d'une ampleur exceptionnelle. Si, malheureusement, les 10 dernières années nous ont habitués à des records sinistres, les défis humanitaires de l'heure sont stupéfiants.

Malgré ses efforts hors du commun, la communauté internationale est loin de répondre aux besoins humanitaires de cette année. Si on veut espérer atténuer un jour les souffrances dans le monde, il faut absolument mettre fin aux nombreux conflits armés qui sont le théâtre de violences monstrueuses dont sont victimes les populations civiles. Nous rappelons qu'il existe des règles même en temps de guerre. Ces règles sont essentielles à la protection des civils et des intervenants humanitaires. Il importe que ces règles soient respectées par toutes les parties à tout conflit armé. Les États Membres réunis dans cette salle ont le pouvoir d'exiger des solutions politiques, d'exiger le respect des règles et d'exiger des comptes, de même qu'ils peuvent user de leur pouvoir de négociation pour mettre un terme aux conflits.

Mais ce n'est pas tout. Tempêtes, inondations, sécheresses : de plus en plus, le monde est aux prises avec des phénomènes météorologiques dont la gravité s'accroît. Le Canada est convaincu de la nécessité de s'attaquer aux changements climatiques. Les États fragiles et touchés par les conflits sont souvent les plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques; en surchargeant leurs institutions déjà affaiblies, ils accroissent leur vulnérabilité et entrent ainsi dans un cercle vicieux. C'est pourquoi nous devons, avant tout, atténuer l'instabilité ainsi que les tragédies humaines qui découlent des changements climatiques, en réduisant les risques et en favorisant la résilience. Pour ce faire, il est essentiel d'être prêts à intervenir rapidement pour contrer les risques prévisibles, tels que le phénomène El Niño, dont les effets se font déjà sentir dans bien des régions du globe.

Il est impératif que les États Membres se montrent à la hauteur de la situation et soutiennent les interventions humanitaires internationales. Les États qui espèrent avoir une influence à l'échelle mondiale doivent hausser leur apport car, pour être satisfaits, les besoins humanitaires nécessitent une participation accrue et généralisée. En ce sens, nous sommes tous collectivement responsables de prévenir et de réduire cette immense souffrance humaine totalement inacceptable.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les résolutions humanitaires de cette année tiennent mieux compte de cette réalité. Il y est davantage question de situations d'urgence prolongées et de déplacements de populations et de la nécessité de mieux combattre ces situations d'une manière concertée

à l'aide d'un ensemble d'outils d'aide humanitaire et de développement. Le Canada se réjouit de constater que les résolutions de cette année reconnaissent fermement l'importance de la participation égale des femmes et des filles à chacune des étapes du processus décisionnel, car il s'agit du meilleur moyen de répondre aux besoins les plus urgents et d'assurer une reprise pacifique, équitable et inclusive. À cet égard, nous nous réjouissons également de l'inclusion, pour la première fois, d'un paragraphe consacré au renforcement des services de soutien aux enfants, garçons et filles. Les enfants, nous le savons, sont parmi les segments de population les plus vulnérables dans les situations d'urgence humanitaire, mais leurs besoins et leurs préoccupations, malheureusement, sont rarement évalués et satisfaits comme ils le devraient.

Le Canada se réjouit aussi que nous ayons reconnu la nécessité d'améliorer le principe de responsabilité à tous les niveaux envers les besoins des populations affectées. L'engagement à répondre aux besoins exprimés des populations affectées constitue un véritable progrès, et nous espérons et attendons que ces améliorations auront pour effet d'accroître l'attention accordée à cette question sur le terrain. Néanmoins, nous sommes consternés d'apprendre que de nombreux États Membres semblent peu disposés à s'attaquer aux difficultés les plus pressantes, notamment les entraves à l'accès humanitaire et le non-respect généralisé du droit humanitaire international. Si nous continuons de croire que le consensus est le meilleur moyen de faire progresser les normes humanitaires, nous avons de toute évidence un long chemin à parcourir pour faire de l'humanité – et de la sécurité et de la dignité des peuples affectés – le point central de nos préoccupations d'ordre humanitaire.

C'est dans cet esprit que nous nous réjouissons de la tenue du prochain sommet humanitaire mondial; il sera l'occasion de ranimer la flamme de l'action humanitaire, de faire face à nos plus grands défis et de nous engager à apporter les changements nécessaires. Le Canada est de ceux qui accordent de l'importance à la nécessité de remédier aux crises et aux déplacements de populations prolongés et à la nécessité d'améliorer la coordination des programmes humanitaires et de développement. Nous devons réaffirmer l'importance des principes humanitaires, répondre aux besoins et aux préoccupations des populations vulnérables comme les femmes et les enfants, et rappeler l'impératif de protéger l'ensemble des populations vulnérables des

effets directs et indirects des catastrophes naturelles et des conflits armés.

Nous remercions le Secrétaire général et 1^e Coordonnateur des secours d'urgence des efforts qu'ils ont déployés pour réunir toutes les parties intéressées à ce sommet. Le Canada est prêt à participer au dialogue. Nous estimons nous aussi que ces enjeux ne relèvent pas uniquement des États Membres : nous croyons qu'il appartient aux populations affectées, aux États touchés, aux donateurs, aux intervenants humanitaires et aux autres parties intéressées de faire valoir leurs points de vue et leurs capacités. Nous attendons avec intérêt la tenue du sommet et prions les autres États Membres de saisir cette occasion.

M. Suh (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée saisit cette occasion pour réaffirmer son appui continu au système des Nations Unies et à toutes les organisations humanitaires qui s'efforcent inlassablement de sauver des vies et d'atténuer les souffrances humaines.

Cette année nous avons observé une aggravation des crises humanitaires partout dans le monde. Plus particulièrement, les réfugiés fuyant les conflits armés et une pauvreté structurelle et chronique ont posé de nouveaux défis aux pays européens et au reste du monde. Une série de nouvelles catastrophes naturelles dues à des changements climatiques qui empirent ont mis en péril la sûreté et la sécurité d'un très grand nombre de personnes. C'est pourquoi nous devons trouver une solution durable si nous voulons relever les défis humanitaires sans précédents qui en résultent. Sinon, nous ne pourrions tout simplement pas garantir la dignité humaine et des sociétés pacifiques, un des éléments clefs des objectifs de développement durable adoptés ici il y a quelques mois à peine.

Conscient de la nécessité de répondre d'urgence aux crises humanitaires d'aujourd'hui, le Gouvernement coréen a fait de l'humanitarisme et de l'action humanitaire l'une des premières priorités de sa politique étrangère. Cette année, la République de Corée a dirigé une grande partie de son aide humanitaire vers des situations d'urgence de niveau 3 en Syrie, en Afghanistan, en Iraq et au Yémen, en vue d'aider à atténuer les indicibles souffrances humaines dans ces pays. Nous avons aussi fourni un appui à des pays frappés par de graves catastrophes naturelles. En réponse au séisme au Népal, le Gouvernement coréen a, dans les 48 heures, dépêché sur place une équipe de secours d'urgence et s'est engagé à verser 10 millions de dollars en vue de faire rimer aide

humanitaire avec réhabilitation et développement. La Corée a aussi envoyé une équipe de secours d'urgence dans les régions d'Afrique touchées par l'Ebola pour aider à endiguer cette grave maladie infectieuse, un nouveau type de défi humanitaire.

Le montant total des fonds collectés en réponse à l'appel humanitaire lancé à l'échelle mondiale par l'ONU augmente d'année en année à mesure qu'augmente le nombre de personnes dans le besoin. Selon le *Global Humanitarian Overview 2016* qui vient d'être publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'appel de l'année prochaine vise à collecter 20 milliards de dollars en faveur de plus de 87 millions de personnes réparties dans 37 pays. Pour s'acquitter de tâches humanitaires de cette ampleur, différents acteurs humanitaires issus de gouvernements, d'organisation non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies ou d'organisations humanitaires, œuvrent de concert et main dans la main sur le terrain sous l'égide de l'ONU. Nous comptons sur l'Organisation pour assurer une coordination efficace et renforcée de l'aide humanitaire.

À cet égard, je voudrais souligner quelques points concernant les actions humanitaires en cours que mon gouvernement estime d'importance. Premièrement, nous devons accorder une plus grande priorité à l'assistance aux personnes hautement vulnérables, comme les femmes, les enfants et les réfugiés. L'initiative « Une meilleure vie pour les filles » lancée dernièrement par la Présidente de la Corée, M^{me} Park Geun-Hye, est un effort notable à cet égard. Nous pensons aussi que les nouvelles technologies et l'innovation doivent jouer un rôle essentiel s'agissant de dispenser une éducation de qualité aux filles et aux garçons dans les situations d'urgence humanitaire.

Deuxièmement, un meilleur alignement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement est essentiel si nous voulons éviter les crises récurrentes en renforçant la résilience aux niveaux national et local. Des approches à long terme, notamment la mise en place d'autres programmes d'aide humanitaire et de développement, contribueront également à assurer le passage sans heurt de la phase des secours à celle du développement et une utilisation efficace des ressources limitées dans le domaine humanitaire et en matière de développement.

Enfin et surtout, il ne nous reste que cinq mois pour préparer le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire qui aura lieu à Istanbul. Bien

que la République de Corée se félicite des travaux préparatoires en cours, y compris les dialogues menés aux niveaux régional et mondial, elle encourage les organismes humanitaires des Nations Unies à continuer de dialoguer avec les États Membres et les parties prenantes afin que ce sommet historique puisse marquer un vrai tournant pour donner un souffle nouveau à l'action humanitaire mondiale. Mon pays jouera son rôle pour assurer le succès du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Enfin, nous constatons avec plaisir que le Fonds central pour les interventions d'urgence marque son dixième anniversaire et prenons acte du travail remarquable qu'il fait pour apporter en temps utile une aide nécessaire pour la survie. La République de Corée demeure déterminée à travailler avec tous les acteurs humanitaires et s'engage à rester solidaire des personnes qui doivent pouvoir continuer à mener leur vie.

M^{me} Byaje (Rwanda) (*parle en anglais*) : Le Rwanda remercie d'emblée le Président Lykketoft d'avoir organisé cette importante séance. Ma déclaration sera axée sur l'aide apportée aux survivants du génocide des Tutsis de 1994.

Comme les membres le savent, chaque année, en avril, la communauté internationale se joint au peuple rwandais pour commémorer les événements tragiques survenus il y a 21 ans durant un des génocides les plus terribles de notre époque qui a fauché plus d'un million de vies innocentes en l'espace de 100 jours, sous les yeux du monde entier, resté sans réaction et indécis.

Ces 21 dernières années, les Rwandais, et les survivants en particulier, ont continué d'avancer à très grands pas pour reconstruire leur vie. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur des dissensions qui les ont touchés, le processus de guérison suite au traumatisme est un effort de longue haleine. Bien que le Gouvernement rwandais ait alloué 5 % de son budget aux besoins pressants des survivants du génocide par le biais du fonds gouvernemental d'aide aux survivants, le fonds se heurte à de très lourdes difficultés liées à la tâche énorme consistant à reconstruire la vie des survivants du génocide. Parmi ces problèmes figure l'appui précédemment fourni par le Gouvernement rwandais aux survivants, qui fait actuellement l'objet d'un examen en vue d'être intégré à la nouvelle

stratégie nationale de protection sociale grâce à laquelle les survivants, de même que certains autres groupes vulnérables, recevront une aide prioritaire en matière de logement, de santé, d'éducation et d'aide sociale.

À mesure que le temps passe, lever des fonds pour aider les survivants s'avère de plus en plus difficile, surtout si l'on s'attend à ce que la population se relève des conséquences immédiates des événements subis. Le plus grand défi concerne les jeunes survivants du génocide, dont beaucoup sont orphelins et qui doivent trouver un emploi durable afin de pouvoir subvenir à leurs besoins, la majorité étant chefs de famille. Enfin, il faut répondre aux besoins croissants des survivants du génocide, en particulier les personnes handicapées et les personnes âgées, les femmes en particulier car elles sont les plus vulnérables, et ce, en dépit des ressources limitées du Gouvernement.

À cet égard, nous demandons tout particulièrement que l'accent soit mis à l'avenir sur les groupes vulnérables tels les orphelins, les veuves et les personnes qui souffrent d'un handicap mental ou physique à cause des blessures subies, ainsi que sur les survivants vieillissants du génocide. Nous encourageons la démarche consistant à venir en aide à ces groupes par le biais d'activités durables et génératrices de revenus grâce au renforcement des capacités, au microcrédit et à l'accès aux marchés dans le but de promouvoir l'autosuffisance et l'autonomie, et de leur permettre de mieux résister aux chocs extérieurs.

Nous attendons avec intérêt le rapport d'activité du Secrétaire général sur cette question, qui fera le point des difficultés que l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires rencontrent dans la fourniture des secours et de l'aide au relèvement qu'ils apportent aux survivants du génocide de 1994, ainsi que ses recommandations sur les moyens permettant de répondre comme il convient aux besoins pressants des survivants.

Enfin, je saisis cette occasion pour engager les États Membres et l'ensemble de la communauté internationale à réaffirmer la promesse « Plus jamais ça » en prévenant et combattant le génocide à travers le monde.

La séance est levée à 13 h 5.